Guide santé sécurité des

travailleurs scolaires

2e édition

Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail

Information d'urgence

Ambulance

Pompiers

Police

Centre antipoisons

Médecin

Numéro de téléphone de l'employeur

Un produit du

CENTRE CANADIEN D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ AU TRAVAIL
en collaboration avec
QUANTUM SYSTEM 2000
Toronto, Ontario, Canada

© CCHST 2001

104-06372/

Guide santé sécurité des travailleurs scolaires

2e édition

CCHST

Publié en 2001

P01-1F
ISBN 0-660-96579-8
Numéro de catalogue MAS CC273-2/01-1F

Canada : 10,00 $ (+ GST)
Ailleurs : 10,00 $ (US)
(Prix modifiable sans préavis)

This Guide is also available in English as the
School Worker's Health and Safety Guide, 3rd Edition
Contact CCOHS Client Services at
1-800-668-4284 or **clientservices@ccohs.ca**

Fiche personnelle

Ce livret appartient à :

Nom _____

Employeur _____

Poste _____

Adresse _____

_____

Téléphone _____

Médecin _____

Téléphone _____

Allergies _____

Troubles médicaux

_____

_____

En cas d'urgence, veuillez aviser :

Nom _____

Relation _____

Adresse _____

_____

Téléphone _____

_____

Guide santé sécurité des travailleurs scolaires

Objectifs

Le présent guide porte sur les aspects suivants de la sécurité du travail dans les écoles et autres maisons d'enseignement :

- Reconnaître les dangers qui existent sur les lieux de travail.
- Prévenir les accidents et les lésions en adoptant des méthodes de travail sécuritaires et en utilisant des équipements de protection individuelle.
- Intervenir en cas d'accident ou d'urgence.
- Comprendre les droits et obligations des parties en cause aux termes de la législation sur l'hygiène et la sécurité du travail (HST).
- Communiquer avec les organismes gouvernementaux appropriés pour obtenir plus d'information sur l'hygiène et la sécurité du travail.

Portée

Ce guide porte sur les conditions et méthodes de travail reliées aux programmes d'enseignement, aux activités parascolaires et à l'entretien des écoles. Les sujets traités visent à répondre aux besoins des enseignants, coordinateurs d'activités sportives, administrateurs d'écoles, employés des commissions scolaires et responsables de l'entretien des locaux en matière d'hygiène et de sécurité au travail. Il expose la façon de procéder sans danger à l'exécution de toutes sortes de tâches.

Clientèle visée

Le présent guide s'adresse aux travailleurs, superviseurs, enseignants, directeurs, agents de conseils scolaires et membres des comités d'hygiène et de sécurité du travail dans les écoles et autres maisons d'enseignement.

Aux fins du présent guide, le mot superviseur signifie la personne devant qui vous êtes responsable, que ce soit un directeur, vice-directeur, responsable du bureau ou directeur des installations.

Résumé

On trouve parmi les travailleurs scolaires des enseignants et du personnel administratif, ainsi que des responsables de l'entretien et de la propreté des locaux et des terrains. Ces employés effectuent une gamme étendue de tâches, dont de nombreuses peuvent entraîner des lésions ou des maladies. Il est possible de parer à ces risques en observant des méthodes de travail sécuritaires et en utilisant les équipements de protection individuelle appropriés.

Les risques de lésion ou de maladie sont notamment les suivants :

- coupures ou amputations occasionnées par l'emploi des machines d'ateliers et des outils de jardinage
- contusions ou abrasions causées par des plantes ou des arbres
- choc électrique ou électrocution au contact de matériel ou de lignes électriques
- trébuchement ou chute sur des surfaces mouillées ou encombrées
- douleurs aux mains, poignets, épaules ou dos résultant de travaux répétitifs, de postures incommodes, d'efforts répétés, d'exposition aux vibrations ou de levage inadéquat de charges lourdes
- démangeaison, enflure ou rougeur de la peau comme résultat d'une exposition à la chaleur ou au froid ou du contact avec des plantes ou des animaux
- brûlures ou affections de la peau résultant du contact avec des produits de laboratoire, des agents de nettoiement, des produits antiparasitaires, des plantes ou des animaux
- maladie résultant du contact avec des personnes atteintes de maladies infectieuses ou avec des déchets biologiques contaminés
- réaction allergique provoquée par l'inhalation de poussières, le contact avec des plantes ou des animaux et les piqûres d'insectes.

Le présent guide expose les précautions à prendre pour se protéger contre ces risques de lésion ou de maladie.

Table des matières

1ère partie **Règles de base de la sécurité**

1. Selon la loi 2
2. Éléments de la sécurité au travail 2
3. Conseils sur la sécurité pour les nouveaux employés 4
4. Conseils sur la sécurité pour les superviseurs 5
5. Mesures de précaution pour les enseignants 6

2e partie **Maintien d'une norme de sécurité élevée**

1. Responsabilités en matière d'HST 10
2. Inspection des lieux de travail 11
3. Enquête après accidents 14
4. Premiers soins 16

3e partie **Préparation aux situations d'urgence**

1. Cas d'urgence 20
2. Sécurité-incendie 20
3. Bassins oculaires 23
4. Douches d'urgence 24

4e partie **Sécurité de la salle de cours**

1. Contrôle de sécurité générale 26
2. Salle des cours de science 27

5e partie **Arts et métiers**

1. Matériaux d'arts et métiers 32
2. Photographie 35

6e partie **Technologie industrielle**

1. Emploi des outils manuels 38
2. Machines à travailler le métal 40
3. Tours à bois 42
4. Scies à ruban 44
5. Scies circulaires 46
6. Raboteuses 48
7. Meuleuses 50
8. Fers à souder 52
9. Soudage et coupage au chalumeau 53

7e partie **Entretien et conciergerie**

1. Sécurité des bureaux 58
2. Échelles 60
3. Échafaudages 64
4. Plates-formes élévatrices 65
5. Manutention 66
6. Verrouillage de sécurité 68
7. Entrée dans des espaces clos 69
8. Produits chimiques toxiques 71
9. Travaux de peinture 72
10. Sécurité élémentaire en électricité 73
11. Entretien des terrains 75
12. Élimination des déchets 78

8e partie **Technique sanitaire et prévention des infections**

1. Technique sanitaire 80
2. Infection causée par le sang ou d'autres liquides organiques 81
3. Déchets infectieux 82

9e partie **Sports et activités**

1. Sports et activités sportives 84
2. Activités hors les lieux 86

10e partie **Milieu de travail**

1. Qualité d'air des locaux 88
2. Bruit 90
3. Ventilation 92
4. Éclairage 93
5. Travail à la chaleur 95
6. Travail au froid 97
7. Salle de classes mobiles 99
8. Gestion de l'amiante 103
9. Rayonnements ultraviolets 105
10. Rayonnements électromagnétiques 107

11e partie **Ergonomie**

1. Lésions attribuables au travail répétitif (LATR) 110
2. Postes de travail à l'ordinateur 112
3. Travail en position assise 114
4. Choix et adaptation des sièges 117
5. Exercices à faire au poste de travail 120

12e partie **Équipement de protection individuelle**

1. Lignes directrices générales 124
2. Lunettes de protection 126
3. Chaussures de protection 128
4. Casques de sécurité 130
5. Protection antibruit 132
6. Protection des mains 134
7. Appareils respiratoires 135

13e partie **Législation en matière de santé et de sécurité du travail**

1. Responsabilité législative 138
2. Législation canadienne sur l'HST 140
3. Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) 143
4. Fiche technique santé sécurité (FTSS) 145
5. Législation sur la promotion de la santé 146
6. Code des incendies 146
7. Code du bâtiment 147
8. Législation sur la protection de l'environnement . 147
9. Réglementation américaine en matière de santé et de sécurité au travail 148

14e partie **Sources d'information**

1. Ministères et services gouvernementaux canadiens ayant des responsabilités importantes en matière d'hygiène et de sécurité au travail 154
2. Organismes fédéraux d'hygiène et de sécurité du travail aux États-Unis 159

1ére partie

Règles de base de la sécurité

1. Selon la loi...
2. Élements de la sécurité au travail
3. Conseils sur la sécurité pour les nouveaux employés
4. Conseils sur la sécurité pour les superviseurs
5. Mesures de précaution pour les enseignants

1. Selon la loi...

Les lois sur l'hygiène et la sécurité sont là pour vous protéger.

Selon la loi, votre employeur doit veiller à l'hygiène et à la sécurité de votre milieu de travail.

La responsabilité de votre superviseur est de s'assurer que vous comprenez comment faire votre travail en toute sécurité.

Votre part de la responsabilité consiste à travailler prudemment. Vous devez porter les équipements de sécurité recommandés par votre employeur, observer les méthodes de travail sécuritaires prescrites dans votre domaine et signaler toute condition dangereuse dont vous avez connaissance.

Si vous pensez qu'une tâche est dangereuse pour vous ou vos compagnons de travail, vous avez le droit de refuser de l'accomplir tant que votre sécurité n'est pas assurée. Vous devez informer votre superviseur de votre intention de refuser du travail dangereux.

2. Éléments de la sécurité au travail

1. **La bonne façon d'exécuter une tâche est celle qui ne présente pas de danger**. Quand vous travaillez, suivez les instructions. S'il y a quelque chose que vous ne savez pas, informez-vous.
2. **Sachez quels sont les risques** éventuels qui se rattachent à votre travail et comment faire pour parer à ces risques.
3. **Sachez quelles sont les règles de sécurité** de chacune de vos tâches et comment les expliquer à vos collaborateurs.
4. **Suivez les procédures d'urgence** en cas d'incendie, d'urgence médicale ou d'intervention civile.
5. **Signalez toute lésion subie**, y compris les moindres égratignures, coupures, brûlures, trébuchements ou chutes. Votre employeur pourra ainsi prendre des mesures pour éliminer les risques en cause. Suivez la démarche de déclaration adoptée par votre employeur.
6. **Connaissez les équipements d'urgence** et sachez utiliser les extincteurs, fontaines oculaires, douches d'urgence et

autres équipements d'urgence.

7. **Utilisez les équipements de protection** individuelle prescrits par votre employeur, notamment lunettes de sécurité, protecteurs auditifs, appareils respiratoires, chaussures, casques, gants et masques de protection.
8. **Apprenez quelles sont les précautions** à prendre dans des cas particulièrement dangereux : entrée dans des vaisseaux ou des espaces clos, travaux d'électricité ou de soudure.
9. **Observez les règles de sécurité** particulières pour le travail avec des équipements électriques, la mise à la terre d'outils électriques ou le travail à proximité des lignes d'énergie électrique.
10. **Sachez vous protéger** des éléments et prendre les précautions nécessaires si vous devez travailler à l'extérieur par temps froid et glacé ou au grand soleil (rayonnements UV).
11. **Avant d'utiliser un véhicule**, assurez-vous que celui-ci est en bon état de marche et que vous savez le conduire sans danger.
12. **Coupez la source d'énergie** (électrique, mécanique, hydraulique, pneumatique, chimique ou autre) et étiquetez toute machine ou pièce d'équipement qui doit être entretenue ou réparée.
13. **Ne vous laissez pas** aller à la bousculade.
14. **Portez les vêtements qui conviennent** à chaque tâche : pas de vêtements lâches, manchettes ou bijoux qui pourraient se prendre dans les machines en marche ou s'accrocher et entraîner un accident.

La sécurité conserve toute son importance lorsque vous quittez le travail. Soyez vigilant en tous lieux.

3. Conseils sur la sécurité pour les nouveaux employés

Quand vous commencez à travailler quelque part, posez les questions suivantes à votre superviseur ou à votre employeur au sujet de l'hygiène et de la sécurité.

- Quels sont les risques professionnels auxquels je pourrais être exposé?
- Une formation en matière de sécurité est-elle offerte?
- Quels sont les équipements de sécurité qui pourraient me servir?
- Si je suis appelé à porter des équipements de protection individuelle, recevrai-je la formation nécessaire à cette fin?
- Quelle est la marche à suivre en cas d'incendie ou d'urgence quelconque?
- Où se trouvent les extincteurs, les trousses et les salles de premiers soins et les secours d'urgence?
- Quelles sont mes responsabilités en matière d'hygiène et de sécurité?
- À qui dois-je m'adresser si je remarque un danger quelconque?
- Qui est chargé de répondre aux questions sur l'hygiène et la sécurité?
- Que dois-je faire en cas d'accident ou de blessure?

4. Conseils sur la sécurité pour les superviseurs

- Expliquer aux employés l'importance de la sécurité.
- Implanter des méthodes de travail sécuritaires.
- Féliciter ceux qui agissent prudemment.
- Susciter la participation.
- Récompenser ceux qui participent.
- Donner le bon exemple.
- Promouvoir la sécurité en fournissant des livres, des vidéocassettes, de la documentation, etc.
- Visiter les lieux de travail régulièrement.
- Apprendre le nom des employés.
- Améliorer et simplifier constamment tout ce qui a trait à la sécurité.

5. Mesures de précaution pour les enseignants

Le contenu du présent guide vous aidera à intégrer la sécurité aux diverses activités que vous mettrez sur pied dans les cadre des cours, des laboratoires de sciences et des ateliers de technologie que vous dirigez. Une séance traitant de la sécurité peut fort bien être présentée durant les premiers jours d'un semestre. Les mesures suggérées ci-dessous peuvent vous aider à présenter les divers de la sécurité se rapportant aux sujets que vous aborderez durant vos cours.

Produits chimiques toxiques

SIMDUT (Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail)

Vérifier que les étudiants comprennent l'importance de ce qui suit :

- Étiquetage des produits conservés dans les contenants,
- Fiches techniques santé sécurité,
- Méthodes de travail sécuritaires et équipement de protection individuelle (ÉPI).

Fontaines oculaires et douches d'urgence

- Assurer le libre accès en tout temps aux fontaines oculaires.
- Utiliser les fontaines oculaires pour débarrasser les yeux de tout corps étranger ou produit chimique.
- SUGGESTION : Demander aux étudiants d'effectuer une inspection de routine pour vérifier le fonctionnement de la fontaine oculaire.
- Utiliser une douche d'urgence (du type à déluge) pour les éclaboussures de produits chimiques sur la peau.

(Se reporter aux pages 21 et 22 pour de plus amples renseignements sur les fontaines oculaires et les douches d'urgence.)

Équipement de protection individuelle (ÉPI)

- Repérer l'endroit où sont rangés les lunettes de sécurité et les lunettes avec coques latérales, les gants, les tabliers et les tenues de laboratoires.
- NE JAMAIS utiliser de produits chimiques sans un ÉPI approprié.

Sécurité incendie

Vérifiez ce qui suit :

- Les issues de secours ne sont pas bloquées;
- Les appareils d'éclairage des issues de secours sont en fonction;
- Les extincteurs d'incendie (habituellement à poudre, de type ABC) sont fixés aux murs près des portes.
- Des détecteurs de fumée sont fixés aux plafonds et vérifiés régulièrement.

Bruit

- Ne demeurez pas trop longtemps dans un environnement très bruyant.
- Utilisez des protecteurs d'oreilles si le bruit est très intense.

Vibrations

- Cessez de vous servir d'un outil à vibration si vous ressentez des picotements dans les mains.
- Recommencez à l'utiliser lorsque les picotements ont cessé.

Chutes, glissements et trébuchements

- Nettoyer immédiatement les éclaboussures et les déversements.
- Utiliser des échelles appropriées pour effectuer les travaux en hauteur.

Chocs électriques

Électrocution

- Empêcher tout contact avec des fils électriques sous tension.
- Veiller à ce que l'équipement et les outils électriques soient correctement isolés ou mis à la terre.

Dispositifs protecteurs des machines

- Ne pas utiliser une machine ou une installation sans ses dispositifs de protection.

Dispositifs de verrouillage

- Mettez en place les dispositifs de verrouillage des machines et de l'équipement avant de les nettoyer, de les lubrifier ou de les ajuster.
- N'oubliez pas que le blocage des dispositifs de commande ne peut remplacer les dispositifs de verrouillage.

Laser

- Ne regardez pas directement le faisceau lumineux d'un laser ou d'un pointeur à laser.

Outils et équipement

- Ne jamais utiliser un outil ou un équipement sans avoir reçu une formation pratique appropriée.

Risques biologiques

- Empêcher les contacts avec les fluides biologiques tels que le sang, les vomissures, etc.

2e partie

Maintien d'une norme de sécurité élevée

1. Responsabilités en matière d'HST dans votre école
2. Inspection des lieux de travail
3. Enquêtes après accidents
4. Premiers soins

1. Responsabilités en matière d'hst dans votre école

Un tableau comme celui qui figure ci-dessous vous aidera à cerner les responsabilités en matière de santé et de sécurité dans votre établissement scolaire.

Échantillon

RESPONSABILITÉS EN MATIÈRE D'HST DANS VOTRE ÉCOLE

Ecole _____ **Date** _____

Exigence	Responsabilité
Se tenir à la pointe de la législation d'HST	Marc Hébert
Formuler une politique	Anne Lacroix
Mettre au point des méthodes de travail sécuritaires	Committé
Donner suite aux recommandations du comité d'HST	Jean Thibault
Fournir de l'éducation et la formation nécessaires en HST	Mario Patry
Fournir de l'information sur les dangers qui existent	André Leduc
Faire de l'entretien préventif	Marc Hébert
Acheter les équipements et fournitures	André Leduc
Assurer les premiers soins	André Leduc
Contrôler la santé des employées	Anne Lacroix
Planifier la prévention des incendies	Committé
Inspecter les lieux de travail	Anne Lacroix/Etienne Lavallée
Dresser les dossiers, statistiques et rapports	Mario Patry/Anne Lacroix
Faire enquête après tout accident	Anne Lacroix / Etienne Lavallée
Planifier les vérifications de la sécurité	Jean Thibault
Assurer la sécurité des personnes à contrat	Marc Hébert
Inspecter et faire l'épreuve des chaudières, ascenseurs, extincteurs, etc.	Marac Hébert/Etienne Lavallée
Adopter un plan d'évacuation en cas d'urgence et faire des exercices d'évacuation	André Leduc
Donner des cours d'orientation en HST aux nouveaux employés	Anne Lacroix

2. Inspection des lieux de travail

Objet

La législation sur l'hygiène et la sécurité du travail exige que les lieux de travail soient inspectés régulièrement. Une telle inspection a pour but de déceler toute condition ou méthode de travail comportant des risques et de recommander des mesures correctives.

Équipe d'inspection

Les membres des équipes d'inspection peuvent appartenir à divers échelons du personnel : employés, superviseurs ou directeurs. La législation renferme ordinairement des indications sur la façon de mettre quelqu'un en charge d'inspecter les lieux de travail.

Les membres de l'équipe d'inspection devraient toujours utiliser les articles de protection individuelle nécessaires, non seulement pour se protéger, mais aussi pour donner le bon exemple.

Rôles et responsabilités

Les inspections s'effectuent selon un calendrier adopté par le comité mixte d'hygiène et de sécurité (CMHS). L'équipe d'inspection utilise ordinairement une liste de contrôle pour guider son inspection.

Rapports d'inspection

Les rapports d'inspection sont communiqués à tous les niveaux de l'organisme. L'affichage des rapports au babillard, leur étude aux réunions du comité d'hygiène et de sécurité et l'envoi d'une copie à la direction sont de bonnes méthodes de communication.

Échantillon

LISTE DE CONTRÔLE

Inspecteur _____

Lieu/département _____ **Date** _____

✔ *Satisfaisant* ✗ *Non satisfaisant, à redresser*

MESURES DE PRUDENCE AU TRAVAIL

- ❑ Protection des machines
- ❑ Techniques de levage appropriées
- ❑ Fumeurs dans les zones réservées à cette fin
- ❑ Emploi approprié des tuyaux d'arrosage
- ❑ Autre _____

ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE

- ❑ Protection du visage et des yeux
- ❑ Chaussures
- ❑ Gants
- ❑ Protection de la tête
- ❑ Vêtements de protection
- ❑ Tabliers
- ❑ Appareils respiratoires
- ❑ Autre _____

ORDRE ET PROPRETÉ

- ❑ Rangement approprié des matières inflammables (chiffons imbibés d'huile, de graisse, etc.)
- ❑ Élimination appropriée des déchets
- ❑ Planchers (propres, secs, non encombrés)
- ❑ Entretien des cours, des stationnements
- ❑ Autre _____

SÉCURITÉ EN ÉLECTRICITÉ

- ❑ Mise à la terre des machines/ interrupteurs de défaut
- ❑ Cordons électriques
- ❑ Prises de courant
- ❑ Autre _____

PROTECTION-INCENDIE

- ❑ Extincteurs
- ❑ Type/emplacement appropriés
- ❑ Entretien de l'équipement de lutte contre l'incendie
- ❑ Sorties de secours/éclairage
- ❑ Extincteurs automatiques par l'eau
- ❑ Autre _____

OUTILS ET MACHINES

- ❑ Scies à chaîne
- ❑ Outils électriques
- ❑ Outils manuels
- ❑ Déneigeuses
- ❑ Dispositifs de protection
- ❑ Courroies, poulies, engrenages, tiges
- ❑ Huilage, propreté, ajustement
- ❑ Entretien, fuites d'huile
- ❑ Autre _____

PREMIER SOINS

- ❑ Salle et trousse de premiers soins
- ❑ Formation des intervenants
- ❑ Affichage des numéros d'urgence
- ❑ Signalement de toute lésion subie
- ❑ Autre _____

DIVERS

- ❑ FTSS*/Étiquettes
- ❑ Poussières, vapeurs, fumées
- ❑ Échelles, échafaudages
- ❑ Innovation des démarches ou procédés
- ❑ Autre _____

*FTSS = Fiche technique santé sécurité

Notes _____

RAPPORT D'INSPECTION

Zone inspectée : _____ **Services/emplacements inspectés :** _____

Date d'inspection : _____ **Heure de l'inspection :** _____

Rapports transmis à: _____ **Inspecteur :** _____

Élément (emplacement)	Dangers relevés	Élément récurrent Oui/Non	Priorité A / B / C	Mesures correctives	Personne(s) en charge	Mesure prise	Date

Analyse et remarques :

Code de priorité : A = faire immédiatement B = faire en 3 jours C = faire en 2 semaines D = autre

Échantillon

3. Enquête après accident

Objet

L'enquête a pour objet de découvrir la cause de l'accident et NON PAS d'en attribuer la faute à quelqu'un. Il convient de signaler et de faire enquête sur tous les accidents survenus ou ayant failli survenir.

Équipe d'enquête

L'équipe d'enquête après accident se compose ordinairement comme suit :

- le gestionnaire/superviseur
- un expert (s'il y en a un de nommé)
- un représentant du comité d'hygiène et de sécurité (membre certifié si possible)
- d'autres personnes en cause

Rôles et responsabilités

Vous devez immédiatement signaler tout accident ou incident à votre gestionnaire ou superviseur.

Votre gestionnaire ou superviseur est responsable de tenir une enquête après accident et d'aviser le comité d'hygiène et de sécurité ainsi que toute autre personne désignée aux termes de la législation et des procédures de votre organisme.

Rapport

Les accidents causant des blessures doivent être signalés au moyen d'un formulaire prescrit par la Commission des accidents du travail. Le rapport d'enquête après accident comprend ordinairement les articles suivants :

- Nom et poste de l'employé
- Lieu et heure de l'accident et lésion subie (le cas échéant)
- Nom du ou des témoins
- Description des tâches en cause, y compris l'équipement et son état de fonctionnement
- Description de ce qui est arrivé pour causer l'accident
- Nom de la ou des personnes rédigeant le rapport
- Mesures correctives recommandées
- Nom de tout médecin ou chirurgien en cause

Échantillon

FORMULAIRE DE RAPPORT D'ACCIDENT

Emplacement

Date _____ Heure _____

Signalé par _____ Service _____

Lieu de l'accident _____

Activités en cours au moment de l'accident _____

_____

Blessures

Nom des blessés _____

Nature des blessures _____

Cause possible des blessures _____

_____

Matériel, outil, substance utilisé(e) au moment de l'accident _____

_____

_____

_____

Dommages aux biens/au matériel et à l'équipement

Éléments endommagés _____

Type de dommages _____

Comment les dommages ont-ils été effectués? _____

_____

Travaux en cours au moment de l'accident

Description des travaux _____

Nom des personnes en cause _____

Matériel, outil et équipement utilisés _____

_____

Détails (Comment l'accident s'est-il produit)

_____

Croquis

4. Premiers soins

Les règlements sur les premiers soins exigent que les employeurs fournissent sur tous les lieux de travail un poste de premiers soins, de l'équipement et du personnel formé. Les titulaires d'un certificat de premiers soins doivent veiller à la vérification régulière et au maintien de la trousse de premiers soins.

Pour obtenir de l'information sur les trousses de premiers soins et la formation, communiquez avec votre bureau régional de l'ambulance St-Jean, de la Croix rouge ou de tout autre organisme approuvé.

Si vous vous blessez ou tombez malade :

1. Obtenez promptement des premiers soins.
2. Avisez votre superviseur ou employeur.
3. Demandez une note de traitement que vous présenterez au médecin ou à l'hôpital de votre choix.
4. Remplissez et retournez promptement toutes les formules fournies par la Commission des accidents du travail.
5. Votre superviseur prendra une décision quant à la tenue d'une enquête après accident.

Votre employeur devrait afficher le nom et le numéro du poste téléphonique de tout membre du personnel ayant consenti à administrer des premiers soins sur les lieux de travail.

Certains genres de lésions ou de maladies peuvent nécessiter des interventions particulières :

- Activités sportives
- Exposition à des produits chimiques
- Saignement
- Coup de chaleur
- Hypothermie (exposition au froid)
- Gelure

NE PAS DÉPLACER une personne blessée.

ATTENDRE l'arrivée d'une personne sachant administrer les premiers soins.

3e partie

Préparation aux situations d'urgence

1. Cas d'urgence
2. Sécurité-incendie
3. Bassins oculaires
4. Douches d'urgence

1. Cas d'urgence

Il y deux genres de cas d'urgence :

Les **cas de force majeure**, notamment inondations, tremblements de terre, tornades, tempêtes de vent ou de neige, etc.

Les **accidents techniques**, notamment incendies, explosions, effondrements de bâtisses, rayonnements, déversements, pannes d'électricité, d'eau ou de communication, etc.

La norme CSA Z131-M91 publiée par l'Association canadienne de normalisation donne des lignes directrices sur la planification des mesures d'urgence. Pour les États-Unis, se reporter à la publication de l'OSHA intitulée « Emergency Preparedness and Response » ou à la norme OSHA 29CFR1910.38.

2. Sécurité-incendie

Incendies

Quatre éléments doivent être présents pour créer un incendie : chaleur, combustible, oxygène et réaction en chaîne. Si l'un de ces éléments n'est pas présent, le feu s'éteint.

Oxygène

Pour priver un feu d'oxygène, recouvrez-le avec une couverture mouillée, ou couvrez-le de terre ou de mousse chimique ou mécanique. Ceci empêche l'oxygène d'atteintre la source du feu.

Combustible

Priver le feu de son combustible peut être une opération difficile et dangereuse. Dans le cas d'un réservoir de liquide inflammable, une pompe peut servir pour évacuer le contenu et le mettre dans un contenant isolé. Pour empêcher le liquide ou le gaz de s'échapper d'un réservoir, fermez la soupape.

Chaleur

Pour abaisser la température, jetez sur le feu quelque chose qui absorbe la chaleur. L'eau est l'agent de refroidissement le plus communément utilisé.

Réaction en chaîne

Pour interrompre la réaction en chaîne, utilisez un extincteur chimique à la mousse sèche ou au bioxyde de carbone.

Extincteurs

☑ CHOISISSEZ et placez vos extincteurs selon :

- le genre de feu susceptible de se déclarer
- le degré de danger
- la zone à protéger

IDENTIFIEZ les emplacements.

PLACEZ les extincteurs dans des couloirs menant à une sortie.

PLACEZ les extincteurs de manière à réduire les déplacements nécessaires.

PLACEZ les extincteurs selon les règlements relatifs aux incendies et les normes nationales de protection contre les incendies.

GARDEZ les extincteurs bien remplis et à l'endroit désigné.

UTILISEZ des extincteurs de rechange pendant que vous faites remplir les extincteurs utilisés.

VÉRIFIEZ au moins une fois par mois si les extincteurs :

- sont aux endroits désignés
- ont été altérés ou utilisés
- sont à pleine capacité, selon leur indicateur
- sont corrodés ou autrement abîmés
- sont endommagés
- ont été mis au point à la date voulue, selon l'étiquette d'entretien

FAITES L'ENTRETIEN des extincteurs au moins une fois par année, rechargeant ou réparant ceux-ci au besoin pour assurer leur bonne marche et leur sécurité.

AFFIXEZ une étiquette aux extincteurs indiquant leur date d'entretien ou de rechange et portant la signature ou les initiales de la personne ayant fait l'entretien.

ASSUREZ-VOUS que les extincteurs sont vérifiés selon les recommandations de leur fabricant.

NE BLOQUEZ PAS les sorties de secours et n'en cachez pas la vue.

N'ESSAYEZ PAS de combattre des incendies trop importants. Ayez plutôt recours à des pompiers professionnels.

Emploi des extincteurs

Les extincteurs portatifs peuvent servir pour éteindre des petits feux. Vous devriez recevoir de la formation sur l'emploi des extincteurs. Le genre d'extincteur à utiliser dépend du type de feu à éteindre.

CATEGORIE D'INCENDIE	TYPE DE FEU	EXTINCTEUR APPROUVÉ
	Bois, papier, tissu	Type A; Type A-B
	Essence, peintures, huiles, graisses	Type A-B; Type B-C; Type A-B-C
	Électrique, câblage, boîte à fusibles	Type B-C; Type A-B-C
	Métaux	Seau de sable

3. Bassins oculaires

BASSIN OCULAIRE

☑ ASSUREZ-VOUS que le bassin oculaire est situé à non plus de 10 secondes ou 100 pieds du site de travail dangereux.

VÉRIFIEZ LE FONCTIONNEMENT du bassin oculaire fixe chaque semaine.

VÉRIFIEZ le bassin oculaire portatif chaque semaine et remplissez-le au besoin.

TENEZ le réceptable propre.

INDIQUEZ l'emplacement du bassin :

- distinctement
- uniformément
- graphiquement

☒ NE BLOQUEZ PAS la poignée d'actionnement.

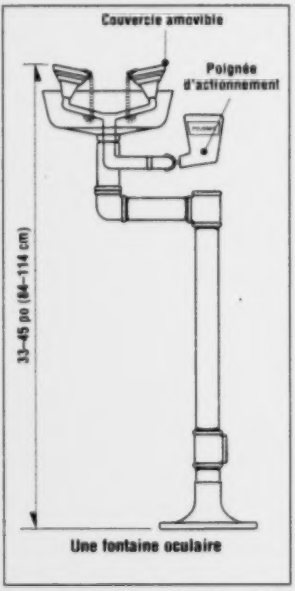

Une fontaine oculaire

Mode d'utilisation

☑ ENLEVEZ les couvercles amovibles.

ACTIONNEZ l'appareil.

PENCHEZ la tête vers l'avant de manière à pouvoir rincer les deux yeux.

CONTINUEZ à rincer pendant au moins quinze minutes.

DEMANDEZ de l'aide.

Pour de plus amples renseignements, consultez la norme Z35.81-1988 de l'ANSI, *Emergency Eyewash and Shower Equipment*.

4. Douches d'urgence

☑ ASSUREZ-VOUS que la douche d'urgence est située à non plus de 10 secondes ou 100 pieds du site de travail dangereux.

ASSUREZ-VOUS qu'il n'y a ni appareil électrique ni prise de courant à proximité de la douche.

FAITES FONCTIONNER la douche chaque semaine.

INDIQUEZ l'emplacement de la douche :

- distinctement
- uniformément
- graphiquement

☒ NE BLOQUEZ PAS la poignée d'actionnement.

Mode d'utilisation

☑ METTEZ-VOUS immédiatement sous la douche.

TIREZ sur la poignée d'actionnement.

RETIREZ rapidement les vêtements contaminés tout en restant sous la douche.

RESTEZ sous la douche pendant au moins quinze minutes.

DEMANDEZ de l'aide.

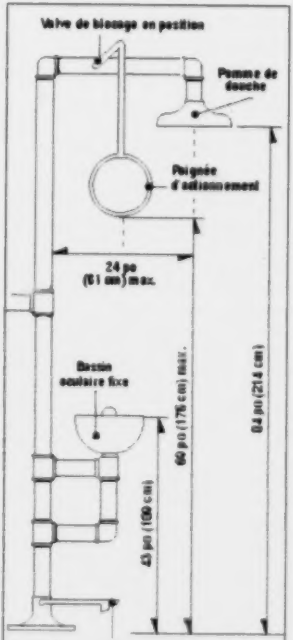

Une douche d'urgence

4e Partie

Sécurité de la salle de cours

1. Liste de contrôle de sécurité générale
2. Salle des cours de science

1. Contrôle de sécurité générale

Vérifiez périodiquement (de préférence au début de chaque période scolaire) l'état général des installations et des salles de cours. Utilisant le tableau suivant comme guide, vous pourrez ajouter ou éliminer des articles d'inspection selon vos besoins.

Échantillon

LISTE DE CONTRÔLE DE SÉCURITÉ GÉNÉRALE

École **Date**

✔ *Satisfaisant* ✗ *Non satisfaisant, à redresser*

	ÉLÉMENT	POINTS À VÉRIFIER
❑	Législation HST	Affichée tel que requis
❑	Planchers	Propreté, dégagement, risque de dérapement ou de trébuchement
❑	Plafonds, murs, fenêtres étagères	Propreté, poussière, objets pendants
❑	Ameublement	Bon état général
❑	Escaliers	Propreté, dégagement, sécurité, stockage surélevé, niveau d'éclairage
❑	Sorties et enseignes	Emplacement, éclairage
❑	Échelles	Appropriées, état, accès, formation
❑	Éclairage	Intensité, éblouissement
❑	Température	Confort termique des occupants
❑	Ventilation	État des conduits, odeurs, bruits
❑	Extincteurs	Appropriés, emplacement, entretien
❑	Élimination de déchets	Poubelles et contenants pour matières recyclables
❑	Programe de nettoyage	Programmes, responsabilités établies, fréquence
❑	Équipement électrique	Prises de courant, rallonges, équipements électriques portatifs
❑	Procédure de premiers soins	Personnel formé, trousses de premiers soins, affichage des procédures
❑	Mesures d'urgence	Affichées, claires, formation donnée
❑	SIMDUT	Étiquettes, FTSS, formation
❑	Règles de sécurité	Affichés, claires
❑	Avis de danger	Affichés

2. Salle des cours de science
Stockage des produits chimiques

☑ **TENIR** un inventaire de vos produits chimiques et avoir une FTSS pour chacun d'entre eux.

PROCURER une aire de stockage séparée et protégée.

ÉTIQUETER convenablement chaque produit avant de le ranger.

S'ASSURER que les détecteurs de fumée et les extincteurs sont installés et tenus en bon état de fonctionnement.

AFFICHER le nom et le numéro de téléphone de la ou des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence concernant les produits chimiques.

DATER tous les produits chimiques sur réception.

JETER les produits chimiques superflus ou périmés.

FERMER hermétiquement les bouchons et couvercles avant de ranger les contenants.

FIXER les étagères fermement au plancher et aux murs de la salle de rangement.

UTILISER des tablettes à rebords pour empêcher les bouteilles de débouler.

UTILISER de préférence des étagères en bois pour les produits chimiques généraux.

UTILISER des étagères en métal pour réduire le risque d'incendie occasionné par les produits inflammables.

PRÉVOIR une ventilation séparée pour la zone de stockage des produits chimiques.

AVANT de ranger des produits côte-à-côte, s'assurer qu'ils sont compatibles et qu'ils ne risquent pas d'entraîner des réactions chimiques dangereuses.

OBSERVER les mesures de nettoyage recommandées en cas de déversement.

NE PAS RANGER de produits chimiques dans les hottes de laboratoire.

NE PAS RANGER de produits chimiques dans les réfrigérateurs à moins que cela ne soit recommandé et que le réfrigérateur ne soit anti-déflagrant.

NE PAS RANGER de produits chimiques sur le plancher ou sur des tablettes ou comptoirs ouverts.

NE PAS RANGER de produits chimiques au-dessus d'un évier ou à proximité de celui-ci.

NE PAS RANGER d'acide nitrique avec d'autres acides.

NE PAS RANGER ensemble des produits chimiques non compatibles pouvant produire des réactions chimiques dangereuses.

Les produits suivants sont des exemples de produits incompatibles :

1. Acides et bases
2. Liquides inflammables/combustibles, graisses et combustibles ordinaires, matières comburantes, notamment l'acide nitrique, l'acide perchlorique et l'acide sulfurique.
3. Glycérol et permanganate de potassium solide.

Laboratoire de science

Inspecter régulièrement, de préférence au début du semestre, l'état général des laboratoires de sciences. Vous pouvez utiliser la liste qui suit comme document de base, et en supprimer ou y ajouter les éléments devant ou non être inspectés, selon le cas.

Pour plus d'information

1. Consultez votre directeur ou votre agent d'hygiène et de sécurité.
2. Téléphonez au **Service des demandes de renseignements du CCHST :**

   Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail
   Tél. : 1-800-263-8466 (sans frais)
   Courriel : renseignements@cchst.ca
   Site web : http://www.cchst.ca

Échantillon

LISTE DE CONTRÔLE - LABORATOIRE DE SCIENCES

Date _____ **Pièce** _____

Inspecteur(s)

✔ *Satisfaisant* ✗ *Insatisfaisant - doit être corrigé*

ÉLÉMENT	POINT À VÉRIFIER
INSTALLATIONS	
❑ Panneaux indicateurs de danger	état, emplacement, affichage
❑ Équipement	état, emplacement
❑ Robinets d'eau et de gaz état, emplacement	état, emplacement
❑ Prises électriques	état, emplacement
❑ Équipement de secours (incendie, déversement, etc.)	quantité, état, emplacement
❑ Trousse de premiers soins	quantité, état, emplacement
❑ Évacuation des articles de verres brisés	quantité, état, emplacement
❑ Postes de lavage du laboratoire	état, emplacement
PRODUITS CHIMIQUES	
❑ Directives sur l'achat, le stockage, l'utilisation et l'élimination	préparation, quantité, emplacement
❑ FSST et étiquettes (y compris les étiquettes pour échantillons biologiques conservés dans des solutions chimiques)	quantité, emplacement
❑ Formation SIMDUT	quantité
❑ Panneau Réservé au personnel autorisé	affichage
❑ Directives sur les substances toxiques	quantité, affichage
❑ Directives sur la conformité à la réglementation visant la santé et la sécurité	quantité, affichage
❑ Directives sur les contacts accidentels	quantité, affichage
AUDIT PRÉALABLE	
❑ Directives de sécurité et d'urgence pour les étudiants	quantité, affichage, compréhension
❑ Sensibilisation des étudiants aux risques potentiels (c.-à-d. cheveux longs, bijoux, etc.)	Compréhension des pratiques sécuritaires

ÉLÉMENT	POINT À VÉRIFIER
cont...	
❑ Directives écrites régissant les activités	quantité, affichage
❑ Équipement de protection individuelle (ÉPI)	préparation, affichage
❑ Mode d'emploi de l'équipement pour les étudiants	affichage
DÉMONSTRATIONS DE L'ENSEIGNANT	
❑ Équipement soigneusement testé et approuvé	documentation
❑ Tribune installée à l'avance devant le groupe	documentation
❑ Écrans de protection pour les étudiants (au besoin)	état, emplacement
❑ Emploi des quantités minimales	sensibilisation
❑ Hottes d'aspiration pour fumées et gaz toxiques	quantité, état, affichage
ACTIVITÉS EN LABORATOIRE	
❑ Directives expliquées en détail, y compris les mesures de sécurité	compréhension
❑ Supervision en tout temps	responsabilité attribuée
❑ Utilisation obligatoire de l'ÉPI, immobilisation des cheveux longs	responsabilité attribuée
❑ Hottes de laboratoire et dispositifs d'extraction locaux mis en fonction (au besoin)	quantité, état, emplacement
❑ Directives visant les travaux à flamme nue	quantité, explication, affichage
❑ Respect des directives sur le nettoyage	quantité, explication, affichage
ACTIVITÉS SUIVANT LES TRAVAUX EN LABORATOIRE	
❑ Fermeture de tous les robinets d'eau et de gaz	responsabilité attribuée
❑ Évacuation des fumées, vapeurs et autres émanations avant l'arrêt des ventilateurs d'extraction	responsabilité attribuée
❑ Produits chimiques transférés dans les contenants de stockage	responsabilité attribuée
❑ Dégagement, nettoyage et séchage des surfaces de travail et des planchers	responsabilité attribuée

5e partie

Arts et métiers

1. Matériaux d'arts et métiers
2. Photographie

1. Matériaux d'arts et métiers

Produits communément utilisés

Les matériaux d'arts et métiers susceptibles de produire des effets nuisibles sur la santé sont les suivants :

- peintures, pigments et solvants
- colorants et teintures
- terre à potier
- matériaux de sculpture et de moulage
- résines
- préservatifs pour le bois
- encres et lavis d'imprimerie
- aérosols, colles, adhésifs et marqueurs permanents
- produits chimiques de photographie

Risques d'atteinte à la santé

Le risque d'atteinte à la santé varie selon les ingrédients du produit auquel on est exposé, la voie d'exposition et la quantité (dose) de substance dangereuse absorbée.

Voies d'exposition

Les substances toxiques peuvent pénétrer dans l'organisme de diverses façons :

1. inhalation de poussières, fumées, brouillards, vapeurs ou gaz;
2. ingestion de boissons et aliments contaminés ou contamination de la cigarette d'un fumeur qui ne s'est pas lavé les mains après avoir utilisé des produits chimiques
3. absorption par la peau intacte, par une lésion cutanée ou par les yeux.

Il peut de plus se produire des réactions allergiques par contact de la peau avec des métaux, des résines époxy, des amines et diverses autres substances.

Protection

☑ REMPLACER les produits toxiques par des produits moins toxiques.

OBSERVER les mesures de sécurité recommandées sur les fiches techniques (FTSS).

SUIVRE les règles d'hygiène personnelle.

SE LAVER les mains avant de boire ou manger ainsi qu'avant d'aller à la toilette et après.

☒ NE PAS METTRE les vêtements de protection contaminés avec le reste de vos vêtements.

Produits chimiques

☑ LIRE les FTSS pour voir s'il y a des précautions particulières à observer.

S'ASSURER que les systèmes de ventilation et d'évacuation de l'air sont en bon état de marche.

UTILISER des meubles approuvés pour le rangement des liquides et matières inflammables, veillant à ce que la zone de rangement soit pourvue des extincteurs et gicleurs appropriés.

S'ASSURER que les détecteurs de fumée sont en bon état de marche dans les zones où du matériel d'art est utilisé et dans toutes les zones de rangement des produits chimiques.

S'ASSURER que les numéros de téléphone d'urgence sont affichés à un endroit accessible et visible.

Matières inflammables et combustibles

☑ TENIR les contenants de liquides inflammables bien fermés et recouverts.

OBSERVER les méthodes recommandées par la National Fire Prevention Association (NFPA) pour le transvidage des liquides.

METTRE À LA TERRE tous les fûts métalliques renfermant des liquides combustibles ou inflammables qui peuvent prendre feu au contact de l'électricité statique créée par le transvidage (p. ex., les solvants à base de pétrole, comme le toluène). Aussi mettre à la terre le contenant métallique dans lequel le solvant est transvidé.

METTRE les liquides usés et les chiffons ou papiers imbibés de liquide inflammable ou combustible dans des contenants autoclaves approuvés à l'épreuve du feu et jeter les déchets chaque jour.

RANGER les solides combustibles dans des contenants scellés pour prévenir l'incendie.

RANGER les liquides inflammables et combustibles dans des contenants approuvés et étiquetés, dans des meubles de rangement pour liquides inflammables.

MOUILLER les poussières explosives et les solides combustibles (s'ils sont compatibles avec l'eau) et les ramasser au balai de lavage ou à l'aspirateur de liquides, puis les mettre dans des poubelles autoclaves approuvées.

NE PAS FUMER dans une pièce où se trouvent des matières inflammables.

NE PAS RANGER de liquides inflammables ou combustibles près des portes ou des sorties de secours.

NE PAS UTILISER de radiateur indépendant à proximité des matières inflammables.

2. Photographie

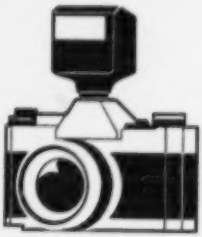

☑ PORTER un masque antipoussières approuvé, des lunettes de protection et des gants en caoutchouc au moment de verser le révélateur poudre.

LAVER les gants avant de les réutiliser.

S'ASSURER qu'un bassin oculaire en état de servir est accessible dans la chambre noire.

UTILISER des pinces pour éviter de se mettre les mains dans le bain de révélateur.

EN CAS DE CONTACT IMPORTANT AVEC LES YEUX OU LA PEAU, laver avec beaucoup d'eau tiède pendant 15 à 20 minutes, obtenir des premiers soins et voir un médecin aussitôt que possible.

S'ASSURER que le système de ventilation évacue efficacement l'acide acétique et les autres vapeurs nuisibles.

RANGER les acides concentrés et autres produits corrosifs sur des tablettes basses dans des armoires ventilées.

6e partie

Technologie industrielle

1. Emploi des outils manuels
2. Perceuses à colonne
3. Tours à bois
4. Scies à ruban
5. Scies circulaires
6. Raboteuses
7. Meuleuses
8. Fers à souder
9. Soudage et coupage au chalumeau

1. Emploi des outils manuels

- [x] **PORTER** des lunettes protectrices appropriées.

S'ASSURER que les travailleurs savent comment utiliser prudemment les outils manuels.

UTILISER des outils de bonne qualité.

CHOISIR l'outil approprié pour la tâche. L'emploi de substituts augmente le risque d'accident.

ENTRETENIR les outils soigneusement. Les garder propres et secs et bien les ranger après l'usage.

VEILLER à ce que les outils soient toujours en bon état. Réparer ou échanger ceux qui sont défectueux.

EXAMINER chaque outil avant de l'utiliser pour voir s'il est défectueux.

AFFÛTER régulièrement les outils tranchants.

REMPLACER les manches cassés ou fêlés des limes, tournevis, marteaux ou haches.

REMPLACER les mors usés des clés, outils de tuyauterie et pinces.

REFAÇONNER la tête des outils à percussion lorsqu'elle s'aplatit ou fait des barbes.

UTILISER des outils qui permettent de tenir le poignet droit. Éviter ceux qui exigent une flexion du poignet.

TIRER vers soi les clés et les pinces utilisées. Ne pousser que de la main ouverte.

TENIR la zone de travail propre et à l'ordre. L'encombrement peut entrainer des accidents.

NE PAS UTILISER les outils à des fins autres que prévues.

NE PAS APPLIQUER de force ou de pression excessive sur les outils.

NE PAS TIRER vers soi lorsqu'on utilise un outil tranchant.

NE PAS TENIR la pièce travaillée dans la paume de la main lorsqu'on utilise un tournevis ou un outil tranchant.

NE PAS PORTER de gants épais pour manipuler les outils manuels.

NE PAS METTRE d'outils tranchants dans vos poches.

2. Perceuses à colonne

Précautions à prendre

- ☑ LIRE le guide d'utilisation et suivre les instructions données.
- PORTER des lunettes protectrices.
- ATTACHER les cheveux longs pour les empêcher de se prendre dans les pièces tournantes.
- S'ASSURER que la perceuse a un bouton de mise en marche et d'arrêt facile à atteindre.
- UTILISER une brosse ou un racloir pour ramasser les coupures.
- ENLEVER toutes les ébarbures du trou percé.

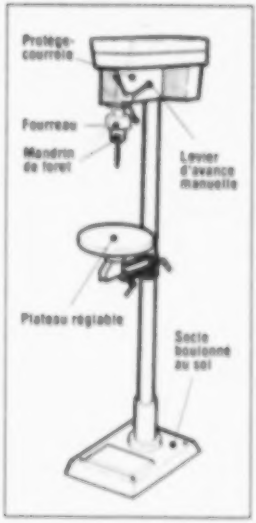

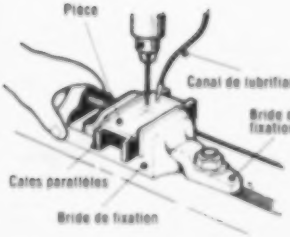

Utilisez un étau pour tenir la pièce en place

- UTILISER une bride de fixation ou un étau pour immobiliser la pièce.
- LUBRIFIER le foret pour le perçage du métal.
- RÉDUIRE la pression de perçage à mesure que le foret pénètre dans la pièce pour éviter de casser le foret.
- TENIR les forets propres et bien affûtés.

VEILLER à ce qu'il n'y ait jamais d'huile ni de graisse sur le plancher autour de la perceuse.

GARDER la surface de travail exempte de débris, d'outils ou de matériaux.

LAISSER les carters en place.

NE PAS PORTER de vêtements lâches ni de cravates. Relever les manches au-dessus des coudes pour les empêcher de se prendre dans les pièces tournantes.

NE PAS PORTER de bagues, montres, bracelets ni gants pour travailler avec une perceuse à colonne.

NE PAS RÉGLER la vitesse ni ajuster ou mesurer la pièce tant que la machine n'est pas complètement arrêtée.

NE JAMAIS LAISSER la clé de serrage dans le mandrin.

NE PAS TENIR la pièce manuellement lorsque le trou à percer mesure plus de 12 mm (1/2 po) de diamètre.

NE PAS METTRE les mains sous la pièce à percer.

NE PAS ARRÊTER manuellement la rotation du mandrin ou de la broche.

NE PAS SE SERVIR d'un poinçon et d'un marteau pour enlever un foret cassé.

NE PAS LAISSER la perceuse en marche sans surveillance.

3. Tours à bois

Précautions à prendre

☑ LIRE attentivement le guide d'utilisation et apprendre quelles sont les capacités et les limites de la machine.

PORTER des lunettes de sécurité ou un écran facial tout le temps.

UTILISER des pièces exemptes de défectuosité.

TOURNER seulement des pièces dont le grain est régulier.

TENIR fermement les outils des deux mains, les appuyant contre le porte-outil.

TENIR la pièce fermement sur le plateau ou entre les deux poupées.

UTILISER uniquement les outils fournis ou approuvés.

UTILISER des gouges et des ciseaux bien affûtés.

FAIRE TOURNER le tour à faible vitesse et entamer l'ouvrage à une profondeur moyenne pour éviter les éclats pendant le dégrossissage. La vitesse du tour dépend du genre de bois, du diamètre de la pièce, du profil de tournage et du genre d'outil utilisé.

ENLEVER le porte-outil pour les opérations de ponçage ou de polissage.

TENIR le papier abrasif fermement avec les doigts et appuyer légèrement sur une petite surface au sommet de la pièce à dégrossir pour empêcher le papier abrasif de s'accrocher et de vous entraîner la main.

NE PAS PORTER de gants, de vêtements lâches ni de bagues. Porter des vêtements ajustés, chemise rentrée dans le pantalon.

NE PAS UTILISER d'outils improvisés.

NE PAS TOURNER une pièce fendillée, craquelée, fissurée ou nouée.

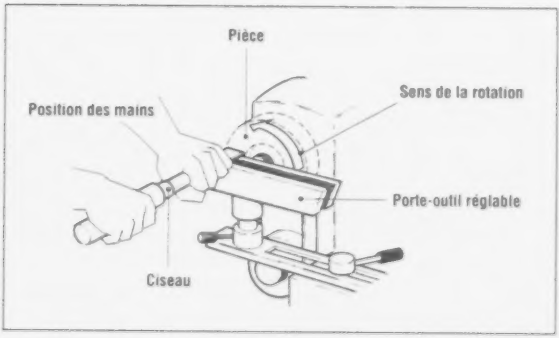

Pour le tournage sur plateau, on appuie d'une main la pointe du ciseau contre le porte-outil tandis que l'autre main sert à guider l'outil. Le ciseau doit être tenu de manière à ce que la pointe soit plus élevée que la poignée.

4. Scies à ruban

Précautions à prendre

- [x] PORTER des lunettes de sécurité ou un écran facial.

S'ASSURER que tous les dispositifs de sécurité sont en place.

S'ASSURER que la lame est bien en contact avec les galets de soutien et qu'elle coulisse librement.

S'ASSURER que la tension de la lame est adéquate.

S'ASSURER que le bâti de la scie est solidement fixé au sol pour réduire les vibrations.

S'ASSURER que les volants supérieur et inférieur sont recouverts d'un carter.

S'ASSURER que la scie est pourvue d'un régulateur de tension automatique.

VEILLER à ce que le plancher autour de la scie à ruban soit libre d'obstacles.

RÉGLER le guide supérieur de la lame à 3 mm (1/8 po) au-dessus de l'ouvrage.

PASSER la pièce en se tenant le corps écarté.

UTILISER des lames bien affûtées, bien avoyées et adaptées à la tâche.

TENIR la pièce fermement à plat sur la table pour l'empêcher de pivoter et de vous entraîner les doigts vers la lame.

FAIRE des coupes radiales pour dégager les rebuts avant d'entamer une longue courbe lorsque vous chantournez une pièce.

ÉCLAIRER la table de travail convenablement. Des lampes à cou de cygne sont très utiles à cette fin.

NE PAS ESSAYER de retirer la pièce pendant que la scie est en marche si la lame frotte ou se coince.

NE PAS IMMOBILISER la scie en pressant la pièce contre les dents ou le côté de la lame après avoir coupé le courant.

NE PAS ENLEVER à la main les sciures et rebuts qui se trouvent sur la table. Utiliser un bâton ou une brosse.

NE PAS LAISSER la scie en marche sans surveillance. Couper le courant et attendre que le moteur soit arrêté.

VERROUILLER la source d'alimentation avant le nettoyage, la lubrification ou le réglage.

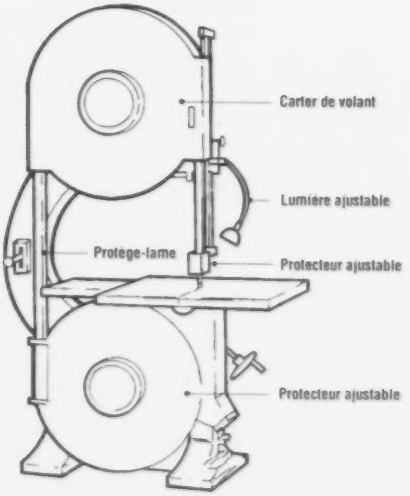

5. Scies circulaires

Les scies circulaires sont faites pour être utilisées de la main droite. Pour les utiliser de la main gauche, il faut agir avec plus de prudence.

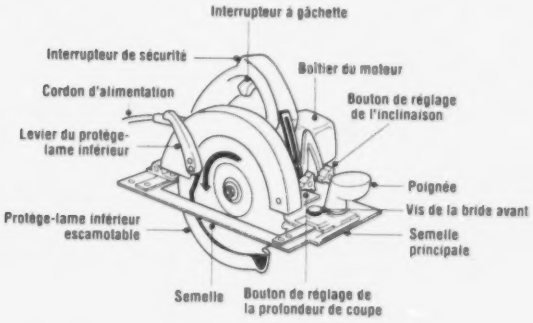

Précautions à prendre

- PORTER des lunettes de sécurité et un écran facial.
- PORTER un respirateur approuvé en présence de poussières dangereuses ou irritantes.
- UTILISER une lame bien affûtée et conçue pour le travail que vous avez à faire.
- VÉRIFIER si le protège-lame inférieur fonctionne librement. Il doit recouvrir les dents au maximum et couvrir la partie non utilisée de la lame pendant la coupe.
- ATTENDRE que la scie tourne à pleine vitesse avant d'entamer la coupe.
- S'ASSURER que le protège-lame inférieur soit complètement revenu en place avant de déposer la scie.
- DÉBRANCHER la scie avant de régler ou de changer la lame.
- ÉLOIGNER toutes les cordes électriques de la surface de coupe.

TENIR la scie à deux mains : l'une sur la détente, l'autre sur la poignée de manoeuvre.

GARDER les protège-lames supérieur et inférieur propres et exempts de sciures.

LIBÉRER le moteur de toute accumulation de sciures ou de copeaux.

S'ASSURER que la lame tourne comme il se doit.

IMMOBILISER fermement la pièce à couper.

NE PAS UTILISER une scie qui vibre ou qui présente une défectuosité quelconque.

NE PAS FORCER la scie pendant l'exécution d'une coupe.

NE PAS ENTREPRENDRE une coupe sans vous assurer que le trajet est exempt d'obstacles et d'objets étrangers, notamment de vis ou de clous.

NE PAS TENIR ou bloquer le protège-lame inférieur en position ouverte.

NE PAS METTRE les mains sous le patin ou le protège-lame de la scie.

NE PAS TROP serrer l'écrou de blocage de la lame.

NE PAS IMPRIMER de torsion à la scie pour modifier, recouper ou redresser l'alignement.

NE PAS METTRE le doigt sur la détente quand vous transportez la scie.

NE PAS TROP vous étirer. Toujours vous tenir d'aplomb et en équilibre.

NE PAS REFENDRE une pièce sans utiliser un coin ou fixer un guide à la pièce.

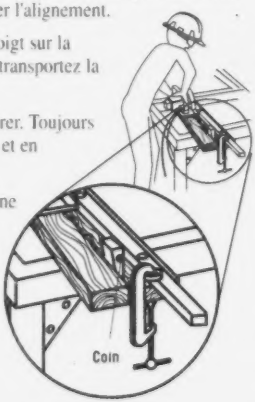

6. Raboteuses

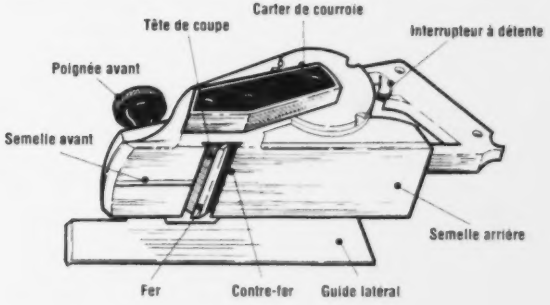

Précautions à prendre

☑ PORTER des lunettes de sécurité et un écran facial.

UTILISER des fers de même poids et réglés exactement à la même hauteur.

S'ASSURER que les vis de blocage des fers sont serrées.

ENLEVER les clés de réglage avant d'allumer la raboteuse.

DÉBRANCHER la raboteuse avant de régler la tête de coupe ou les fers.

Immobilisation de la pièce

☑ IMMOBILISER la pièce de manière à pouvoir travailler confortablement, avec sécurité et précision.

DÉBRANCHER la raboteuse avant d'enlever les copeaux.

Conserver le matériel en quantités suffisantes pour permettre une planification précise et sécuritaire des activités.

☒ NE PAS METTRE les doigts ni aucun autre objet dans le déflecteur pour enlever les copeaux lorsque la raboteuse est en marche.

Coupe

☑ EXAMINER la pièce soigneusement avant d'utiliser la raboteuse pour s'assurer qu'il n'y a pas de broche, clou, vis ou autre objet étranger.

METTRE la semelle avant d'aplomb sur la pièce et appuyer la tête de coupe contre le rebord arrière de la pièce avant d'entreprendre la coupe.

TENIR la raboteuse à deux mains : l'une sur la détente, l'autre sur la poignée de manoeuvre.

ÉLOIGNER toutes les cordes électriques de la surface à raboter.

☒ NE PAS TROP vous étirer. Toujours vous tenir d'aplomb et en équilibre.

NE PAS DÉPOSER la raboteuse tant que les fers ne se sont pas immobilisés.

7. Meuleuses

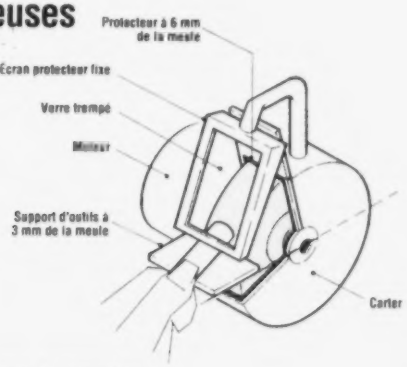

Précautions à prendre

☑ FIXER fermement la meuleuse au socle ou à l'établi.

S'ASSURER que les protecteurs tiennent bien en place avant d'utiliser la meuleuse.

RÉGLER le support d'outils à non plus de 3 mm (1/8 po) de la meule et ne pas tenter de l'ajuster pendant que la meule tourne. Le support d'outil doit être à la hauteur du centre de l'arbre.

LAISSER un espace de 6 mm (1/4 po) entre la meule et le protecteur, qu'il s'agisse d'une languette ou d'un protecteur mobile.

S'ÉCARTER un peu de la meule tant qu'elle ne tourne pas à pleine vitesse.

APPROCHER la pièce de la meule doucement pour éviter tout choc et toute secousse.

AUGMENTER graduellement la pression pour que la meule se réchauffe uniformément. Ne pas appliquer plus de pression que nécessaire pour accomplir la tâche.

DÉPLACER la pièce d'un bord à l'autre de la meule pour ne pas former de rainure.

UTILISER la meule appropriée pour chaque tâche. Une petite meule de précision n'est pas faite pour meuler une pièce de forge.

RODER les meules régulièrement et graduellement plutôt que d'un seul trait.

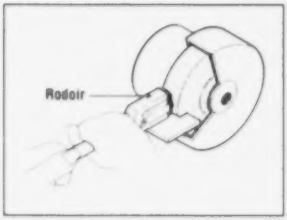

TENIR le rodoir de manière à exercer la pression nécessaire sans trop d'effort. Les crampons des rodoirs à lames rotatives peuvent servir d'ancres.

REMPLACER les meules usées qui ne peuvent plus être rodées.

ÉVITER de dépasser la vitesse de rotation indiquée sur la meule.

FAIRE un examen visuel de la meule et s'assurer qu'elle est intacte avant de l'installer.

PORTER des équipements de protection des yeux, des oreilles et du visage. Il est parfois également nécessaire de se protéger le dessus des pieds et les voies respiratoires. Ne porter des gants que si cela est nécessaire.

NE PAS UTILISER une meule qui a été échappée.

NE PAS UTILISER une meule ordinaire pour meuler du bois, du plastique ou des métaux non ferreux.

NE PAS LAISSER tremper les meules dans un liquide, car ceci fausse leur équilibre.

NE PAS FAIRE de meulage sur le flanc d'une meule ordinaire.

8. Fers à souder

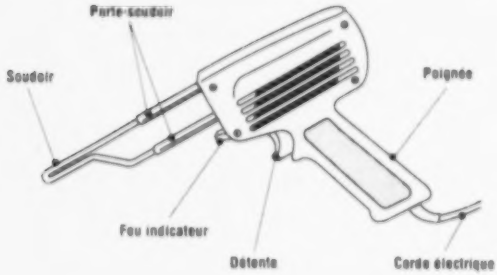

Les fers à souder doivent être nettoyés et avivés comme il se doit, en plus d'être chauffés à la température voulue.

Précautions à prendre

☑ METTRE les aspirateurs en marche.

USER de prudence dans l'emploi des acides à souder. Nettoyer la surface de travail et les équipements après le soudage.

NETTOYER les pièces à souder et s'assurer qu'elles sont bien ajustées.

MANIPULER prudemment les équipements et matériaux chauffés.

ETEINDRE tout équipement de soudage une fois le travail accompli.

9. Soudage et coupage au chalumeau

Raccordement du matériel

> Les **bouteilles d'oxygène** ont des robinets et raccords qui tournent vers la droite. Les **bouteilles de combustible** ont des robinets et raccords qui tournent vers la gauche.

1. **Ouvrir** et refermer d'un petit coup sec les robinets des bouteilles pour déloger la poussière et les saletés qui pourraient obstruer le passage du gaz ou endommager le manodétendeur.

2. **Fixer** à leur bouteille respective les manodétendeurs d'oxygène et de combustible. Serrer les écrous avec la clé appropriée. Ne jamais forcer des raccords qui s'ajustent mal.

3. **Poser** des soupapes anti-retour et des arrêts d'explosion aux extrémités des tuyaux se raccordant au chalumeau et au manodétendeur.

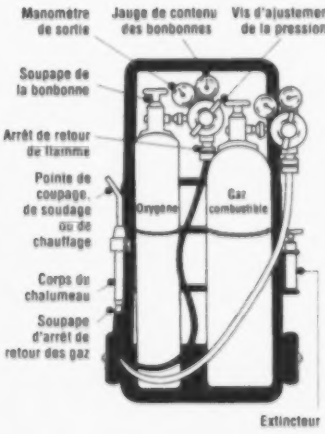

4. **Raccorder** le tuyau vert (noir) au manodétendeur d'oxygène et le tuyau rouge au manodétendeur de combustible.

5. **Raccorder** le tuyau vert du chalumeau à la prise d'oxygène et le tuyau rouge à la prise de combustible. Serrer les écrous des tuyaux à la main avant d'utiliser une clé, car celle-ci peut endommager un filetage non protégé.

Précautions à prendre

- **GARDER** les bouteilles bien attachées en position debout dans un chariot à bouteilles.
- **S'ASSURER** avant chaque usage que les tuyaux ne sont pas abîmés. Fixer les raccords avec des attaches ou des pinces. Vérifier régulièrement les raccords et les soupapes anti-retour.
- **S'ÉCARTER** de devant le manodétendeur lorsqu'on ouvre les robinets de la bouteille et ouvrir ceux-ci lentement.

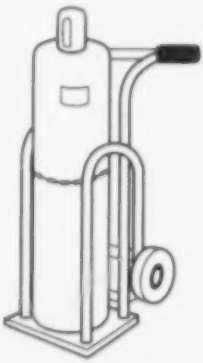

Stockage adéquat des bonbonnes

- **UTILISER** uniquement des clés ou manettes approuvées pour ouvrir les robinets de bouteilles.
- **CHOISIR** la lance, le mélangeur, la buse et la tête de coupe selon les tableaux fournis par le fabricant, puis visser fermement sur le chalumeau.
- **TRAVAILLER** sur une surface recouverte de brique réfractaire ou d'une plaque d'acier, car la chaleur peut faire éclater la brique ordinaire. Ne pas laisser la flamme ou le métal chaud en contact avec le béton.
- **LAISSER** la clé du robinet en place sur la bouteille de combustible pour pouvoir fermer le gaz rapidement en cas d'urgence.
- **PORTER** des lunettes de soudeur approuvées par l'ACNOR ou l'ANSI.
- **PORTER** un casque de soudeur si cela est recommandé.
- **ÉVITER** les vêtements lâches, manchettes, poches ou replis où des étincelles pourraient se loger; les recouvrir de ruban gommé au besoin.

PORTER des gants et vêtements de protection appropriés ainsi qu'un tablier en cuir protégeant contre les étincelles et le métal chaud.

PORTER des chaussures de protection adaptées à la tâche et approuvées par l'ACNOR ou l'ANSI.

RECOUVRIR toute matière inflammable ou combustible (p. ex. plancher en bois, murs, projets scolaires) avec une couverture en fibre de verre ou un autre matériel réfractaire.

NE PAS APPLIQUER une force excessive pour ouvrir ou fermer les robinets de bouteilles.

NE PAS UTILISER des tuyaux plus longs que nécessaire. Empêcher le tuyau de s'emmêler ou de faire des becs.

NE PAS UTILISER de ruban gommé pour réparer une fuite.

NE PAS SOUDER ou couper au chalumeau une pièce recouverte d'huile ou de graisse, car ces substances peuvent provoquer l'explosion.

NE PAS SOUDER au chalumeau près des peintures, solvants ou autres matières inflammables. Éviter aussi les hydrocarbures chlorés souvent utilisés comme dégraissants, dont il pourrait rester des traces sur le métal ou des vapeurs dans l'air. Bien qu'ils ne soient pas inflammables, ces hydrocarbures dégagent du phosgène sous l'effet des rayons UV.

Pour des précisions sure le soudage, voir le **Guide de santé sécurité du soudage** du CCHST.

7e partie

Entretien et conciergerie

1. Sécurité des bureaux
2. Échelles
3. Échafaudages
4. Plates-formes élévatrices
5. Manutention
6. Verrouillage de sécurité
7. Entrée dans un espace clos
8. Produits chimiques toxiques
9. Travaux de peinture
10. Sécurité élémentaire en électricité
11. Entretien des terrains
12. Elimination des déchets

1. Sécurité des bureaux

Les accidents de bureau résultent ordinairement des causes suivantes : glissade, trébuchement, chute, levage d'objets, coincement, ponction ou coupure.

Classeurs

☑ PLACER les classeurs de manière à ce qu'ils ne s'ouvrent pas sur une aire de circulation.

REMPLIR les classeurs en commençant par le bas pour leur donner plus de stabilité.

FIXER les classeurs aux murs ou aux planchers.

UTILISER les poignées pour fermer les tiroirs de classeurs de manière à éviter de se coincer les doigts.

FERMER les tiroirs des classeurs après chaque usage.

ÉVITER de surcharger les classeurs pour empêcher les coupures de papiers et d'agrafes.

☒ NE PAS OUVRIR plus d'un tiroir à la fois.

NE PAS POSER d'objets lourds sur les classeurs de haute taille.

Planchers et escaliers

☑ ESSUYER les liquides renversés et les flaques de pluie ou de neige fondue.

RAMASSER les objets tombés. Même du papier, des crayons ou des élastiques peuvent faire trébucher et tomber quelqu'un.

METTRE des préparations antidérapantes sur les planchers recouverts de linoléum, de tuiles ou d'un autre matériau glissant.

IMMOBILISER les tapis et moquettes.

UTILISER les rampes des escaliers.

GARDER la droite.

METTRE des miroirs aux croisées sans visibilité ou très fréquentées.

☒ NE PAS METTRE d'objets distrayants (miroirs, affiches, décorations) dans les escaliers.

NE PAS COURIR, surtout près des croisées.

NE PAS RANGER de boîtes, d'équipements ou de fournitures près des portes ou dans les couloirs.

NE PAS TRANSPORTER de gros objets qui empêchent de voir.

NE PAS FAIRE de bousculade.

Équipements de bureau

☑ PORTER des protège-doigts lorsqu'on manipule du papier.

RANGER les plumes et crayons la pointe en bas ou à plat dans un tiroir.

METTRE des gaines aux ciseaux, coupe-papier, lames ou autres objets tranchants avant de les ranger.

UTILISER prudemment les tranche-papier :

- verrouiller le couteau
- utiliser les guides appropriés
- bien tenir le manche du couteau
- ne pas couper trop de feuilles à la fois

UTILISER une dégrafeuse pour enlever les agrafes.

LIMER les rebords tranchants des meubles en métal.

UTILISER au besoin les échelles et escabeaux appropriés. Ne pas monter sur des boîtes, des pupitres ou des sièges à roulettes.

Machines de bureau

☑ UTILISER les protecteurs de machines appropriés.

RESPECTER les mises en garde et le sens de circulation lors du nettoyage, de la lubrification ou du réglage d'une machine.

OBTENIR les services de réparation nécessaires.

DEBRANCHER et remplacer tout cordon d'alimentation et toute fiche électrique usés.

DEBRANCHER les équipements lorsqu'ils ne servent pas ou avant de les ajuster.

2. Échelles

Inspection

☑ VÉRIFIER les points suivants avant d'utiliser une échelle :

- Les montants, marches, entretoises et barreaux ne sont pas tombés, cassés, fendus, usés ou ébranlés (remuables à la main).
- Les rebords des montants et barreaux ne sont pas tranchants.
- Il n'y a pas de clous tordus ou déformés.
- Les clous, vis, boulons, charnières et autres ferrures ne sont pas desserrés.
- Il n'y a pas de rugosités ni d'échardes.
- Les patins antidérapants ne sont pas brisés ni usés.
- L'étiquette d'identification est en place.
- Il n'y a pas de rouille, corrosion, oxydation ni usure excessive, particulièrement sur les barreaux.
- Les dispositifs de verrouillage des échelles à coulisse ne sont pas défectueux.

ÉTIQUETER les échelles défectueuses et les mettre hors service.

☒ NE PAS FAIRE de réparations temporaires ou improvisées.

NE PAS TENTER de redresser ou d'utiliser une échelle tordue ou déformée.

Emploi des échelles portatives

Les échelles portatives sont souvent la cause de chutes qui entraînent des blessures graves. Pour éviter ces chutes, il faut reconnaître les dangers possibles et prendre les précautions nécessaires.

☑ UTILISER une échelle adaptée à la tâche. Vérifier la robustesse de l'échelle, sa construction et son approbation par l'ACNOR.

OBTENIR de l'aide pour manipuler une échelle trop longue ou trop lourde.

DÉBARRASSER la base et le sommet de l'échelle de tous les débris, les outils et autres objets.

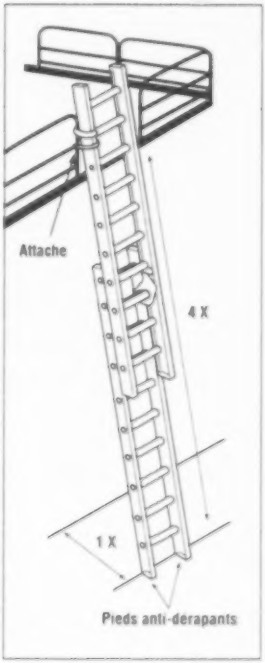

ASSUJETIR le haut et le bas de l'échelle pour les empêcher de glisser.

METTRE des barrières et des avertissements tout autour de l'échelle si vous devez l'utiliser devant une porte ou dans un couloir.

LAISSER entre le pied de l'échelle et le bas du mur une distance égalant 1/4 de la longueur utile de l'échelle.

ETIRER l'échelle de manière à ce qu'elle dépasse d'au moins 1 m (3 pi) la surface contre laquelle elle est appuyée.

POSER l'échelle sur une base solide, utilisant des patins antidérapants ou des blocs de calage; autrement, faire tenir l'échelle par quelqu'un.

APPUYER le haut des deux montants de l'échelle contre le support et attacher l'échelle pour l'empêcher de glisser.

NE PAS utiliser l'échelle à l'horizontale comme madrier d'échafaudage ou comme passerelle provisoire.

NE PAS utiliser des objets improvisés, comme une chaise, un baril ou une boîte, au lieu d'une échelle.

NE PAS attacher ensemble deux échelles courtes pour en faire une longue. Les montants ainsi formés ne sont pas assez solides pour supporter une charge.

NE PAS UTILISER une échelle dans un couloir, une entrée, une allée ou un autre endroit où elle peut être frappée par un passant ou un véhicule. Mettre les barrières appropriées ou fermer les portes à clé.

TENIR LES ÉCHELLES à l'écart des fils électriques.

NE PAS APPUYER l'échelle contre une surface mobile ou flexible.

NE PAS ENJAMBER de l'échelle à une autre surface.

Travail avec des échelles portatives

☑ S'ASSURER qu'il n'y a pas de fil électrique aérien dans le passage de l'échelle.

PORTER un harnais de sécurité lorsqu'il faut travailler à deux mains ou à une hauteur de 3 m (10 pi) ou plus.

NETTOYER et assécher les semelles de vos chaussures avant de monter dans une échelle. Ne porter que des chaussures qui sont en bon état.

RESTER face à l'échelle pour monter, descendre ou travailler.

SE TENIR le centre du corps entre les montants de l'échelle.

MONTER une personne à la fois dans le cas d'une échelle de largeur simple; deux personnes dans le cas d'une échelle de largeur double.

MAINTENIR à tout moment *trois points de contact* avec l'échelle : les deux mains et un pied ou les deux pieds et une main.

Maintenir 3 points de contact

TENIR les barreaux et non pas les montants en grimpant dans l'échelle, car il est ainsi plus facile de garder prise si le pied glisse.

PORTER des chaussures de protection avec semelles et talons antidérapants.

S'ASSURER que tout équipement électrique utilisé dans l'échelle est en bon état et mis à la terre comme il se doit.

SE REPOSER fréquemment pour éviter la fatigue des bras et la désorientation lorsque le travail exige d'étirer les bras ou de lever la tête.

S'ACCROCHER d'un bras à un barreau et reposer la tête sur un autre barreau ou sur un montant si l'on est pris d'étourdissement ou de vertige. Descendre de l'échelle lentement.

NE PAS PORTER d'objets dans ses mains en montant dans une échelle. Faire hisser le matériau et accrocher les outils à sa ceinture.

NE PAS SE TENIR sur les trois barreaux supérieurs de l'échelle pour travailler. Plus on monte haut dans l'échelle, plus on risque que celle-ci dérape à la base.

NE PAS TROP s'étirer hors de l'échelle; déplacer plutôt celle-ci au besoin.

NE PAS UTILISER une échelle près des fils électriques.

Panneau indicateur de danger

3. Échafaudages

☑ EXAMINER et METTRE À L'ÉPREUVE toute planche d'échafaudage avant de l'utiliser.

DÉCLARER immédiatement tout échafaudage endommagé.

ÉVITER strictement de surcharger un échafaudage.

ENTOURER complètement toutes les plates-formes de travail de garde-corps, de lisses intermédiaires et de plinthes.

INSTALLER et STABILISER les planches, planchers et garde-corps nécessaires avant de commencer à travailler.

ASSURER la protection nécessaire contre les chutes.

☒ NE PAS SE SERVIR des échafaudages pour ranger des matériaux.

Les échafaudages doivent être capables de porter au moins quatre fois leur charge nominale.

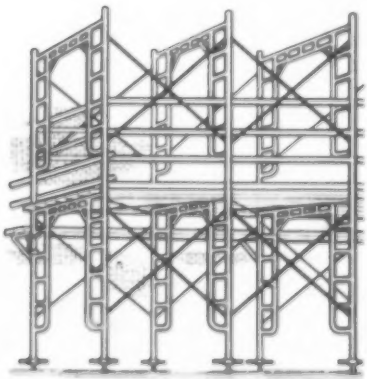

4. Plates-formes élévatrices

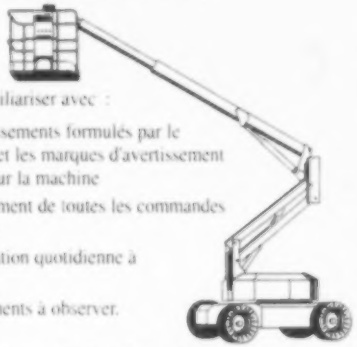

☑ LIRE le guide d'utilisation du fabricant et vous familiariser avec :

- les avertissements formulés par le fabricant et les marques d'avertissement figurant sur la machine
- l'emplacement de toutes les commandes d'urgence
- la vérification quotidienne à effectuer
- les règlements à observer.

S'ASSURER qu'il n'y a pas de câbles aériens avant de déplacer la machine ou d'actionner la nacelle.

VERROUILLER la machine ou faire autrement pour empêcher des personnes non autorisées de l'utiliser en votre absence.

ÉVITER d'atteindre la charge de service maximale de la machine; se limiter de préférence à 2/3 de cette valeur.

INDIQUER l'action et la direction de toutes les commandes.

ASSURER le bon état des garde-corps et veiller à ce que l'ouverture de la nacelle soit bien fermée avant d'actionner celle-ci.

COUPER le moteur et mettre les cales nécessaires en place avant de vérifier un problème ou de faire de l'entretien.

DIRIGER la flèche dans le sens du déplacement chaque fois que cela est possible.

S'ASSURER que les fils de rallonge peuvent atteindre la hauteur prévue de la plate-forme.

☒ NE LAISSER personne s'approcher de la machine ou se tenir en-dessous de la plate-forme ou de la nacelle.

NE CHANGER que graduellement la direction du mouvement ou de l'action, passant lentement par la position neutre sans brusquer la commande.

5. Manutention

Levage des boîtes...

RANGER les boîtes à la hauteur de la taille.

Ne pas se plier en deux et tenter de lever une boîte d'un seul coup.

...du plancher

1 METTRE la boîte debout.

2 PLACER un genou contre la boîte.

3 ATTIRER la boîte vers soi en la glissant le long de la cuisse.

4 DÉPOSER la boîte sur la cuisse de l'autre jambe.

5 Se lever tout droit.

6 MARCHER le dos droit en transportant la boîte.

Transfert du poids

Exécuter les mouvements dans l'ordre indiqué ci-dessous pour déplacer des objets lourds ou encombrants.

LIMITER l'effort exigé de votre dos en transférant le poids.

TRANSFÉRER le poids de votre corps d'une jambe à l'autre.

ÉVITER les mouvements de torsion du dos.

6. Verrouillage de sécurité

Objet

Le verrouillage de sécurité a pour objet de protéger un employé qui travaille dans un espace clos, un vaisseau, une machine ou de l'équipement mobile.

Dangers

La mise en marche accidentelle d'une machine pendant que quelqu'un y travaille est une des principales causes d'amputations et de blessures graves.

Procédures établies

Votre école ou conseil scolaire a probablement une procédure de verrouillage établie. Si ce n'est pas le cas, les mesures de sécurité suivantes vous serviront de guide pour en établir une.

☑ S'ASSURER d'avoir un cadenas et une clé individuellement numérotés pour empêcher l'accès à un espace clos, un vaisseau, une machine ou de l'équipement mobile où il faut travailler.

ÉTEINDRE la machine ou l'équipement, couper toute alimentation et verrouiller en position FERMÉE.

LIBÉRER toute pression d'air, de liquide, de vapeur ou de gaz, mettre à la terre toute charge électrique accumulée et verrouiller les soupapes en position FERMÉE avant d'entreprendre le travail.

RELÂCHER toute tension ou pression, notamment les ressorts des mécanismes, dans la mesure du possible.

AVISER les utilisateurs que la machine ou l'équipement est hors d'usage pour cause de travaux en cours.

POSER un cadenas personnel sur les appareils de contrôle ou le panneau de verrouillage prévus à cette fin.

S'ASSURER que ni le cadenas ni les enseignes ne peuvent être facilement enlevés par erreur.

OBSERVER les procédures dictées dans les règlements législatifs sur la sécurité.

☒ NE JAMAIS DEMANDER à une autre personne d'enlever votre cadenas ou de bloquer les enseignes.

NE PAS REMETTRE la machine en marche à moins que toutes les précautions nécessaires n'aient été prises.

7. Entrée dans un espace clos

Définition

La législation ~~canadienne~~ fédérale donne la définition suivante du terme espace clos.

> **Espace** totalement ou partiellement fermé qui à la fois :
>
> a) n'est ni conçu pour être occupé par des personnes, ni destiné à l'être, sauf pour l'exécution d'un travail;
>
> b) a des voies d'entrée et de sortie restreintes;
>
> c) peut présenter des risques pour toute personne qui y pénètre, en raison :
>
> (i) soit de sa conception, de sa construction, de son emplacement ou de son atmosphère,
>
> (ii) soit des matières ou des substances qu'il contient,
>
> (iii) soit d'autres conditions qui s'y rapportent.

[Code canadien du travail, Partie I et Règlement]

Les définitions officielles d'un espace clos peuvent varier légèrement d'une administration à l'autre.

La définition d'un espace clos donnée dans le Règlement 851/90 de la Loi sur la santé et la sécurité au travail de l'**Ontario** mentionne la possibilité que des gaz, vapeurs, fumées ou poussières dangereuses s'accumulent ou que la privation d'oxygène se produise dans une telle aire de travail.

Vérifiez la définition d'un espace clos utilisée dans la législation HST qui s'applique à votre milieu de travail.

Dangers relatifs au travail dans un espace clos

Lorsqu'on pénètre ou travaille dans un espace clos, des précautions s'imposent pour les raisons suivantes.

1. La conception, la construction et l'emplacement peuvent restreindre le mouvement et la capacité de quitter les lieux.
2. Une personne peut être coincée à cause de la configuration.
3. L'absence de ventilation peut causer une insuffisance d'oxygène dans l'air (moins de 18 %) et permettre l'accumulation de gaz dangereux comme le méthane et le sulfure d'hydrogène.
4. Le bruit ainsi que la concentration des vapeurs, poussières, fumées et gaz dangereux produits par le travail en espace clos peuvent atteindre des niveaux dangereux.
5. Le sentiment d'être enfermé peut produire des effets psychologiques nuisibles.

Méthodes de travail sécuritaires

L'employeur est supposé de mettre au point des procédures de travail en espace clos comprenant les éléments suivants :

- Planification de la tâche
- Inspection de l'équipement
- Identification des risques
- Emplacement des sources de danger
- Précautions et procédures à observer
- Nettoyage et ventilation avant et pendant le travail
- Équipement pour la sécurité de l'entrée et de la sortie
- Système d'exclusion des personnes non autorisées
- Formation sur les précautions et procédures d'entrée et de travail
- Mesures de sauvetage
- Communication—contact avec l'extérieur
- Fermeture sécuritaire de l'espace clos après le travail

8. Produits chimiques toxiques

☑ OBTENIR la formation nécessaire en matière d'emploi, de manutention, d'élimination et de nettoyage des produits chimiques dangereux.

S'ASSURER que tous les contenants sont bien étiquetés.

LIRE l'étiquette et se familiariser avec les risques se rattachant aux produits utilisés.

CONNAÎTRE l'endroit où sont conservées les fiches techniques santé et sécurité (FTSS) se rapportant aux produits utilisés. Votre superviseur devrait vous fournir ce renseignement.

RANGER les produits chimiques uniquement dans des endroits réservés à cette fin.

STOCKER seulement les produits dont vous avez besoin et les quantités nécessaires pour votre travail.

LIMITER l'accès à l'entrepôt général et à l'armoire du concierge.

UTILISER les gants, vêtements et équipements de protection recommandés par votre employeur.

SUIVRE les instructions données dans les cours de formation et dans le programme écrit sur les équipements de protection individuelle (EPI).

☒ NE PAS MÉLANGER les produits de nettoyage et les produits chimiques à moins d'être certain qu'il n'y a pas de danger. Par exemple, l'ammoniac mélangé à un agent de blanchiment produit un gaz très toxique.

NE PAS LAISSER ouverts des contenants de produits inflammables, notamment de kérosène, de vernis et de solvants servant à nettoyer les pinceaux.

NE PAS JETER de produits inflammables dans les déchets ordinaires. Demander à votre superviseur quelle est la procédure d'élimination appropriée.

9. Travaux de peinture

Généralités

☑ SUIVRE les procédures recommandées pour les équipements et matériaux utilisés.

OBSERVER, s'il y a lieu, les mesures de sécurité relatives à l'emploi des échelles et des échafaudages.

Préparation des surfaces

☑ PORTER les appareils respiratoires nécessaires pour éviter de respirer des poussières.

SUIVRE les procédures particulières recommandées pour prévenir l'exposition au plomb si l'on soupçonne que la peinture en renferme.

Application

☑ APPLIQUER la peinture dans une zone bien aérée. Les vapeurs de peinture concentrées peuvent nuire à votre santé.

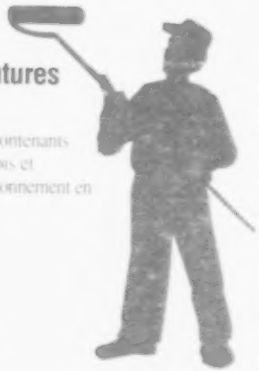

Élimination des peintures et contenants

☑ JETER les peintures et contenants conformément aux lois et règlements sur l'environnement en vigueur dans votre région.

10. Sécurité élémentaire en électricité

☑ INSPECTER les outils, cordes et raccordements électriques avant chaque usage pour vous assurer qu'ils ne sont pas endommagés. Réparer ou remplacer tout équipement endommagé.

S'ASSURER que l'interrupteur est en position FERMÉE avant de brancher un outil électrique.

DÉBRANCHER l'outil avant d'y faire des modifications.

S'ASSURER que les outils électriques sont bien mis à la terre et doublement isolés. L'outil mis à la terre doit avoir une corde à trois fils munie d'une fiche à trois tiges. Cette fiche doit être branchée dans une prise à trois trous convenablement mise à la terre.

VÉRIFIER la mise à la terre de tous les outils électriques au moyen d'un ohmmètre ou d'un disjoncteur différentiel (GFCI) avant d'utiliser ces outils.

ÉCARTER le cordon d'alimentation de l'outil quand vous travaillez.

SUSPENDRE les cordons d'alimentation au-dessus des couloirs et des zones de travail pour éviter le risque de trébuchement.

Fiche à face ouverte

REMPLACER les fiches à face ouverte par des fiches à face isolée. Celles-ci sont scellées et elles présentent moins de danger de choc ou de court circuit.

VÉRIFIER chaque jour les cordons d'alimentation et les fiches. Jeter ceux qui sont usés ou abîmés. Faire examiner par un électricien tout cordon qui semble un peu trop chaud au toucher.

ÉLIMINER les raccordements multiples.

DÉBRANCHER EN TIRANT SUR LA FICHE ET NON PAS SUR LE CORDON D'ALIMENTATION.

N'UTILISER des rallonges que temporairement pour apporter le courant à une zone qui n'est pas pourvue d'une prise.

S'ASSURER que la rallonge est assez longue et qu'elle satisfait aux besoins d'alimentation de l'outil (en watts).

ÉCARTER les cordons d'alimentation de la chaleur, de l'eau et de l'huile qui pourraient abîmer leur isolement et causer des chocs.

NE PAS PORTER de gants, de vêtements lâches ni de bijoux quand vous travaillez avec des outils électriques rotatifs.

NE PAS BRANCHER et débrancher l'outil plutôt que d'utiliser l'interrupteur pour arrêter et reprendre la marche.

NE PAS UTILISER d'outils électriques à la pluie ou sur un terrain humide à moins que les outils ne soient pourvus d'un disjoncteur différentiel (GFCI).

NE PAS UTILISER de solvants toxiques ou inflammables pour nettoyer les outils électriques.

NE PAS UTILISER d'outils électriques dans une zone où se trouvent des vapeurs ou des gaz explosifs.

NE PAS UTILISER un cordon d'alimentation dont la puissance est insuffisante.

NE PAS TRANSPORTER d'outils électriques par le cordon d'alimentation.

NE PAS FAIRE de nœuds dans les cordons d'alimentation. Ceci peut causer des chocs et des courts circuits. Mettez plutôt le cordon en boucles ou utilisez des prises rotatives.

NE PAS BRANCHER plusieurs cordons dans la même prise.

NE PAS DÉBRANCHER l'outil en tirant ou en donnant des coups sur le cordon. Ceci use le cordon et peut causer des chocs.

NE PAS UTILISER de rallonges pour remplacer le câblage permanent.

NE PAS PERMETTRE le passage des chariots et trolleys sur les cordons d'alimentation non protégés. Entourez ceux-ci de conduits ou de planches.

11. Entretien des terrains

Précautions générales

☑ DONNER la formation nécessaire à vos aides pour être certain qu'ils savent manipuler les outils et qu'ils comprennent les risques occasionnés par le travail.

DÉCELER et détruire les plantes vénéneuses, comme l'herbe à puce.

UTILISER des insectifuges au besoin pour vous protéger contre les insectes.

PRENDRE du repos périodiquement quand vous faites du travail ardu, comme le creusage ou le sciage, surtout par temps chaud.

AFFICHER les numéros d'urgence bien en vue.

CONNAÎTRE l'emplacement de la trousse de premiers soins et la façon de s'en servir.

☒ NE PAS TOUCHER les bêtes égarées ou mortes. Communiquer avec un organisme de protection des animaux.

Équipements de protection individuelle

☑ PORTER des chaussures montantes munies de protecteurs métatarsiens (dessus du pied) et de semelles renforcées.

PORTER un casque de sécurité pour travailler sous des branches ou des objets qui peuvent tomber.

PORTER des gants robustes et non glissants.

PORTER des gants qui absorbent la vibration au besoin.

PORTER des gants en caoutchouc ou en plastique pour travailler avec de l'engrais et des produits antiparasitaires.

PORTER des lunettes de soleil appropriées si vous devez passer un certain temps au grand soleil.

PORTER un chapeau à rebord et des vêtements confortables pour travailler au soleil.

PORTER des protecteurs oculaires quand vous utilisez un cultivateur animé, cassez de la roche ou du ciment, utilisez des agents de nettoyage forts ou faites de la pulvérisation ou du poudrage.

☒ NE PAS PORTER de vêtements lâches ou déchirés.

Outils

☑ CHOISIR les outils convenables selon :

- la tâche à accomplir
- la taille, la forme et la force de votre corps.

S'ASSURER que les outils sont en bon état.

S'ASSURER que les poignées tiennent bien en place.

DONNER une forme régulière aux surfaces des poignées.

RÉPARER ou remplacer les poignées usées ou abîmées.

TENIR les outils de coupe bien affûtés.

RANGER les outils lorsque le travail est terminé.

RANGER les outils où ils ne risquent de gêner personne.

PROTÉGER le tranchant des outils.

Ravitaillement des outils à carburant

☑ COUPER le moteur et le laisser refroidir avant de faire le plein.

FAIRE le plein avant d'entreprendre une tâche.

ASSUMER une position confortable pour ne pas risquer de glisser pendant que vous faites le plein.

ENLEVER lentement le bouchon du réservoir et le tenir semi-verrouillé pendant que la pression s'échappe.

LAISSER le bec dans le col du réservoir pour lui permettre de s'égoutter quelque temps après avoir coupé l'alimentation.

REMETTRE le bouchon du réservoir en place après vous être assuré que son évent n'est pas bloqué.

STOCKER l'essence dans un contenant robuste et reconnu conforme aux exigences du SIMDUT.

AVOIR des extincteurs et d'autres articles de lutte contre l'incendie à portée de la main.

NE PAS FUMER ni laisser une flamme nue approcher des réservoirs d'essence. Les vapeurs d'essence étant plus lourdes que l'air, elles descendent le long du contenant et ce sont elles qui risquent de mettre le feu à l'essence.

NE PAS LAISSER l'essence renverser sur les équipements. Si cela arrive, bien essuyer l'équipement et le laisser sécher avant de remettre le moteur en marche.

NE PAS COURIR si vos vêtements prennent feu. Arrêter, se jeter par terre et se rouler. Enlever rapidement le vêtement en flamme; vous jeter par terre et rouler lentement; ou vous envelopper dans une couverture.

Arrêter, se jeter par terre et se rouler

12. Elimination des déchets

☑ OBTENIR de l'information et des conseils de votre municipalité et de votre unité sanitaire concernant les normes environnementales et le contrôle des déchets.

RÉDUIRE autant que possible la possibilité d'atteinte à l'environnement.

ÉVITER de mélanger des déchets dangereux avec les ordures ordinaires.

RÉDUIRE la quantité des rebuts en compostant les déchets végétaux.

NE PAS brûler de déchets si cela risque d'incommoder les voisins.

S'ASSURER que le feu soit surveillé tant qu'il n'est pas complètement éteint.

RECYCLER le papier, le verre, le métal et le plastique dans toute la mesure du possible.

☒ NE PAS BRÛLER de déchets si cela risque d'incommoder les voisins.

NE PAS BRÛLER de plantes vertes, surtout l'herbe à puce et les autres plantes vénéneuses.

NE PAS BRÛLER de plastique, de caoutchouc, de pneus ou d'autres articles reconnus comme produisant beaucoup de fumée.

NE PAS AJOUTER d'objets qui brûlent lentement à un feu qui commence à faire de la fumée foncée.

NE PAS METTRE aux ordures des produits chimiques susceptibles de contaminer les cours d'eau, les eaux d'irrigation ou l'eau potable.

8e partie

Technique sanitaire et prévention des infections

1. Technique sanitaire
2. Infection causée par le sang ou d'autres liquides organiques
3. Déchets infectieux

1. Techniques sanitaires

Il est important de veiller à ce que toute installation scolaire soit exempte d'ordures, de débris, de saletés et de matières éventuellement infectieuses.

☑ OBSERVER les méthodes de travail et les précautions recommandées par votre employeur.

VÉRIFIER l'étiquette et la FTSS de tous les produits de nettoyage et de désinfection pour savoir quels sont les dangers qu'ils présentent et les précautions qu'il faut prendre.

PORTER les équipements de protection individuelle et les vêtements de protection recommandés par votre superviseur.

UTILISER les agents de nettoyage recommandés par le Conseil pour assurer la propreté voulue.

TOUJOURS nettoyer et laver les surfaces à fond avant de les désinfecter.

UTILISER des germicides ou des agents de blanchiment dilués (p. ex., hypochlorite de sodium) pour désinfecter les surfaces au besoin.

DÉCLARER à votre superviseur toute circonstance dangereuse : déversement, accident ou incident inusité.

☒ NE PAS BOIRE, manger ni fumer pendant que vous utilisez un agent de nettoyage, de blanchiment, de désinfection ou un produit chimique quelconque.

NE PAS LAISSER dans les toilettes ou dans les autres aires fréquentées par le personnel ou par les étudiants, des contenants ouverts renfermant des agents de blanchiment, des peintures ou des solvants.

2. Infection causée par le sang ou par d'autres liquides organiques

Certaines maladies peuvent être contractées au contact du sang ou d'autres liquides organiques renfermant du sang.

Nettoyage et décontamination des surfaces souillées de sang

☑ PORTER des gants imperméables et UTILISER des serviettes jetables ou prendre d'autres mesures pour éviter le contact direct avec du sang ou des liquides organiques renfermant du sang.

DÉCONTAMINER la surface au moyen d'un germicide approuvé ou d'une solution 1:100 d'agent de blanchiment.

LAVER et désinfecter tout équipement utilisé pour nettoyer la surface contaminée.

JETER tout article de nettoyage souillé dans un sac en plastique imperméable, conformément aux règlements de l'unité sanitaire concernant l'élimination des déchets infectieux.

SE LAVER les mains à fond avec de l'eau chaude et du savon après avoir enlevé les gants de protection.

CHANGER de gants après chaque tâche ou exposition.

TRAITER les gants utilisés comme des déchets contaminés.

Propreté des mains

☑ SE LAVER les mains régulièrement, surtout après chaque exposition.

SE MOUILLER les mains et les SAVONNER pendant au moins dix secondes.

LAVER et BROSSER sous les ongles et les cuticules.

RINCER à fond et assécher.

3. Déchets infectieux

Il pourra vous arriver de trouver des aiguilles hypodermiques, des seringues, des condoms, du sang ou des objets, articles ou liquides souillés de sang ou de liquides organiques. En pareil cas, des précautions particulières s'imposent. De tels déchets biologiques sont parfois porteurs de microbes pouvant causer des maladies graves, notamment l'hépatite B et le SIDA.

☑ DEMANDER à votre superviseur de vous donner la formation nécessaire pour :

- comprendre les dangers possibles.
- vous familiariser avec les règlements pertinents.

CONSIDÉRER tout déchet biologique comme infectieux.

MANIPULER prudemment les déchets contaminés pour éviter d'entrer en contact avec eux ou de vous blesser.

PORTER les gants et bottes de protection non perforables appropriés pour la tâche à accomplir.

JETER les déchets infectieux dans un contenant anti-perforation, notamment un seau ou une boîte à couvercle doublés de plastique étanche et non perforable.

POSER un symbole de danger biologique sur le contenant.

PORTER des gants en cuir pour vider les ordures et éviter de mettre les mains dans les poubelles.

COMMUNIQUER avec les services de santé publique ou avec la police pour obtenir de l'aide au besoin.

☒ NE PAS SURCHARGER les poubelles.

NE PAS COMPRIMER les déchets infectieux, car la contamination risque ainsi de se répandre.

NE PAS METTRE les déchets infectieux avec les ordures ordinaires.

NE PAS METTRE les mains dans des poubelles ou réceptacles pouvant renfermer des déchets dangereux.

9e Partie

Sports et activités

1. Sports et activités sportives
2. Activités hors les lieux

1. Sports et activités sportives

Les sports et activités sportives comportent des risques reconnus. Ils peuvent occasionner des accidents graves pour le personnel et les étudiants. Les lignes directrices suivantes visent la prévention de tels accidents.

☑ **FORMULER** des plans d'urgence et affecter des tâches particulières à diverses personnes, donnant leur nom et leur numéro de téléphone.

METTRE une personne compétente en charge de chaque activité sportive.

S'ASSURER que la trousse de premiers soins est facilement accessible et qu'une personne ayant la formation voulue est toujours présente aux activités et excursions.

CESSER toute activité d'extérieur si une tempête électrique se déclare ou semble imminente.

SURVEILLER les participants soigneusement si des activités se déroulent par temps plus chaud ou plus froid que la normale.

VEILLER à ce que tout équipement utilisé soit installé convenablement et à ce qu'il soit inspecté et entretenu régulièrement.

PORTER les vêtements appropriés.

S'ASSURER que tout l'équipement de sport est conforme à la norme établie.

INSPECTER l'équipement et la zone de jeu avant chaque activité et veiller à leur sécurité pendant que l'activité se déroule.

METTRE des protecteurs rembourrés aux endroits où il y a possibilité de chute et de choc.

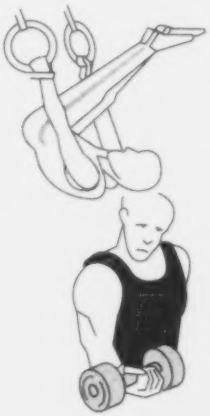

VÉRIFIER régulièrement tous les objets qui pendent et tous les accessoires fixés aux murs du gymnase pour s'assurer qu'ils sont solides et qu'ils sont inspectés chaque année par du personnel compétent.

NETTOYER tous les planchers et s'assurer qu'ils ne présentent aucun danger.

ASSURER un éclairage approprié dans la zone d'activité.

CESSER toute activité immédiatement si l'équipement ou la zone présentent soudainement un danger quelconque ou si quelqu'un risque d'être blessé.

PRÉVOIR une période d'échauffement et de récupération avant et après les activités.

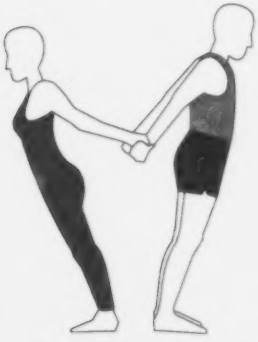

Exercices précédant et suivant ces activités

2. Activités hors les lieux

☑ OBSERVER les politiques et procédures de l'école et du conseil.

OBTENIR la permission des parents de chaque étudiant avant de tenir une activité quelconque hors les lieux.

COMMUNIQUER aux parents et aux étudiants les exigences spécifiques de chaque activité hors les lieux.

ASSURER une surveillance adéquate pour les activités, le transport et le logement des étudiants.

FAIRE l'appel et vérifier les présences régulièrement pour s'assurer que tous les participants se trouvent en effet dans le groupe pendant toute la durée du déplacement et de l'activité.

S'ASSURER que la trousse de premiers soins est facilement accessible et qu'un secouriste est présent sur toute la durée du déplacement et de l'activité.

METTRE AU POINT et observer des plans d'urgence donnant le nom et le numéro de téléphone des personnes chargées de chaque responsabilité particulière

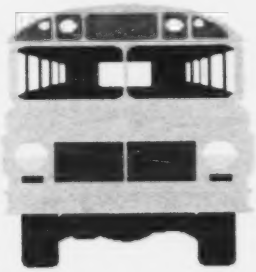

10e Partie

Milieu de travail

1. Qualité d'air des locaux
2. Bruit
3. Ventilation
4. Éclairage
5. Travail à la chaleur
6. Travail au froid
7. Salles de classes mobiles
8. Gestion de l'amiante
9. Rayonnements ultraviolets
10. Rayonnements electromagnétiques

1. Qualité d'air des locaux

Le terme «qualité de l'air ambiant (QAA)» désigne collectivement tous les facteurs qui influent sur l'atmosphère d'un milieu interne :

- contaminants atmosphériques introduits de l'extérieur par l'apport d'air du système de ventilation
- agents biologiques libérés dans l'air, notamment par la moisissure, les champignons ou les plantes
- substances émanant des meubles, tapis, colles à tapis, peintures et vernis
- fumée de tabac, dioxyde de carbone dans l'air expiré, odeurs corporelles et parfums des occupants
- gaz toxiques, vapeurs, fumées et autres substances produites par les laboratoires, les photocopieurs et les divers procédés ou activités qui se déroulent dans l'immeuble
- environnement interne, notamment température, humidité, bruit, éclairage et mouvements d'air.

Surveillance et maîtrise des problèmes d'air ambiant

La meilleure façon de déterminer s'il y a un problème d'air ambiant, c'est de demander l'avis des occupants. Il existe toute une gamme de questionnaires permettant de documenter les réactions des employés.

Pour planifier des mesures correctives appropriées, il faut avoir un système de contrôle des polluants atmosphériques. Comme point de départ, on doit s'assurer que la ventilation est adéquate en mesurant les niveaux de dioxyde de carbone (CO_2) dans l'air. Lorsque la ventilation apporte le volume d'air nécessaire pour abaisser suffisamment les niveaux de CO_2 dans l'air, la qualité générale de l'air ambiant est meilleure puisque la concentration des polluants est de ce fait réduite. On considère ordinairement que la ventilation est adéquate si les concentrations de CO_2 sont inférieures à 1000 ppm (parties par million). La concentration de CO_2 dans l'air extérieur est environ 350 ppm.

Norme

La norme 62-1989 de l'ASHRAE (*American Society of Heating, Refrigeration and Air Conditioning Engineers*) est la norme la plus courante en matière de ventilation et de qualité de l'air ambiant.

Symptômes d'une mauvaise qualité d'air ambiant

On désigne sous le nom collectif de syndrome des bâtiments malsains (SBM) les effets qu'une mauvaise qualité d'air ambiant produit sur le confort et la santé des occupants d'un local. On compte parmi ces symptômes le mal de tête, la fatigue, la sécheresse de la gorge, l'essoufflement, l'irritation de la peau, les étourdissements, la sécheresse des yeux, les saignements de nez et une sensation générale de malaise ou de maladie non spécifique.

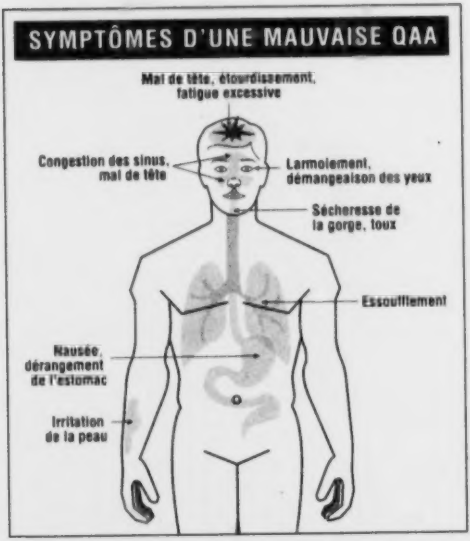

2. Bruit

Les travailleurs qui utilisent de l'équipement bruyant, notamment des tondeuses à gazon, scies circulaires, planeuses à bois ou aspirateurs, sont souvent exposés à des niveaux de bruit nuisibles.

Le bruit est trop fort si :

- vous parvenez à peine à vous faire entendre à quelques pieds de votre interlocuteur.
- les oreilles vous sonnent après une exposition prolongée
- votre ouïe est affaiblie à la fin d'un quart de travail, mais elle se rétablit le lendemain

Une personne exposée au bruit pendant de nombreuses années peut subir une perte d'ouïe incurable. Tous ne sont pas atteints de la même manière, mais le nombre de personnes atteintes augmente avec le niveau de bruit et la durée de l'exposition.

La force du bruit est exprimée en dB(A), c'est-à-dire en unités de décibels pondérés A. Le tableau suivant donne les niveaux de dB(A) de divers bruits familiers.

NIVEAUX SONORES COURANTS : en dB(A)	
Hache-bois	100 - 110 dB(A)
Mototondeuse, motoneige	95 - 105
Scie à chaîne	95 - 105
Tondeuse	95 - 110
Déneigeuse de trottoir	90 - 100
Épandeuse de sable et de sel	90 - 100
Limite d'exposition	**85 - 90**
Aspirateur	80 - 85
Conversation normale	60 - 65
Chuchotement	30 - 40

Demandez aux autorités responsables de l'hygiène et de la sécurité au travail dans votre région de vous dire quelles sont les limites qui s'appliquent à vous.

Les règlements sur le bruit fixent les limites d'exposition à 85-90 dB(A) pour une exposition de huit heures par jour, cinq jours par semaine. Ces limites ont pour but d'éliminer ou de réduire autant que possible les risques de perte d'ouïe.

La meilleure méthode de protection contre le bruit consiste à utiliser des machines moins bruyantes, mais si cela n'est pas possible, vous devriez porter les protecteurs auditifs recommandés par votre employeur.

3. Ventilation

La ventilation sert à modérer la température, l'humidité, les odeurs et les polluants atmosphériques ainsi qu'à apporter de l'air frais de l'extérieur.

Il y a deux sortes de ventilation

1. La **ventilation** avec apport d'air neuf diminue la concentration d'impuretés en introduisant de l'air extérieur et en évacuant l'air vicié (contaminé).
2. La **ventilation par aspiration** à la source a pour but d'éliminer les gaz, fumées, vapeurs et poussières toxiques avant qu'ils ne se répandent dans l'air. Les hottes d'aspiration sont les dispositifs le plus souvent utilisés à cette fin.

La ventilation générale sert dans les cas où :

- les polluants sont relativement non toxiques
- les sources de polluants sont nombreuses ou mobiles
- les sources d'émissions sont très dispersées dans une zone donnée
- l'air neuf n'est pas contaminé

La ventilation par aspiration à la source sert dans les cas où :

- les polluants sont modérément ou fortement toxiques
- les polluants proviennent d'un petit nombre de sources fixes
- il est possible que les travailleurs soient exposés directement

Norme

Les normes de ventilation sont définies dans les codes de la construction. La plupart de ces codes font référence à la norme 62-1989 de l'ASHRAE (*American Society of Heating, Refrigeration and Air Conditioning Engineers*).

4. Éclairage

☑ **DÉCELER** les sources d'éblouissement en mettant un miroir sur le bureau et en regardant les images qui s'y réfléchissent. Les ampoules non recouvertes et les lumières fortes qui se réfléchissent dans le miroir sont des causes d'éblouissement.

PLACER le bureau de façon à ce que la fenêtre soit à côté du travailleur.

PLACER le bureau de façon à ce que les plafonniers soient de chaque côté du travailleur. Éviter de placer un bureau directement en face des appareils d'éclairage.

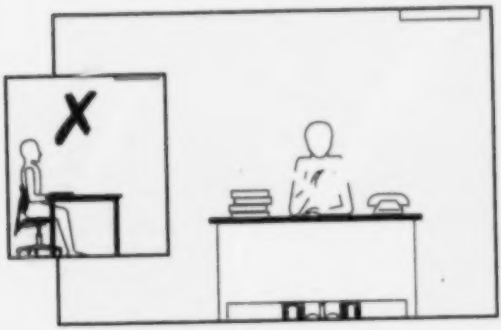

UTILISER un éclairage indirect pour éliminer les ombres.

VÉRIFIER si les lampes fluorescentes papillotent. Remplacer celles-ci régulièrement et et assurer le bon entretien des appareils d'éclairage.

LEVER souvent les yeux de son travail et regarder au loin pour se reposer la vue.

UTILISER des imprimés de bonne qualité. Il faut un éclairage plus fort lorsque les imprimés ne sont pas clairs.

VEILLER à ce que les entrepôts, couloirs et escaliers soient bien éclairés.

RÉGLER les niveaux d'éclairage et modérer l'éblouissement au moyen des stores et des rideaux.

UTILISER des finis mats et des couleurs neutres sur les murs et les meubles. La couleur et le fini d'une surface déterminent combien de lumière elle réfléchit.

UTILISER des lampes de bureau réglables pour augmenter au besoin les niveaux d'éclairage.

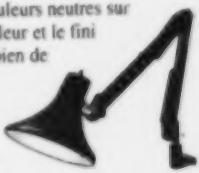

NE PAS PLACER des images ou des objets reluisants à un endroit d'où ils peuvent produire des reflets dans les yeux.

Le niveau d'éclairage nécessaire dépend de la vue de chacun et du genre de travail à accomplir. Dans le tableau suivant, les niveaux d'éclairage les plus élevés conviennent à des travailleurs qui ne voient pas bien ou qui doivent exécuter des tâches exigeant beaucoup de rapidité et d'exactitude.

NIVEAUX D'ÉCLAIREMENT APPROPRIÉS

LIEU	NIVEAU D'ÉCLAIRAGE (LUX)
Couloirs	50-150
Escaliers	100-200
Vestiaires	100-200
Entrepôts	200-400
Travail de bureau ordinaire	500-750
Salles de reunion	300-750
Ateliers de dessin	500-1000

Adressez-vous aux autorités de votre région en matière d'hygiène et de sécurité au travail pour connaître les réglements relatifs à l'éclairage.

5. Le travail à la chaleur

En plus d'être inconfortable, le travail à la chaleur peut produire des effets nuisibles sur la santé des travailleurs. La chaleur que nous ressentons dépend non seulement de la température, mais aussi de l'humidité de l'air, de la rapidité de ses déplacements et du genre de travail que nous faisons.

Humidex

Les bulletins météorologiques donnent souvent la température comme référence à l'humidex, tenant compte de l'humidité présente dans l'air à la température donnée.

INDICES HUMIDEX

GAMME HUMIDEX	DEGRÉ DE CONFORT
20 - 29	Confortable
30 - 39	Divers degrés d'inconfort
40 - 45	Inconfortable
46 et plus	Il faut limiter certains genrres de travail

Risques d'atteinte à la santé

Coup de chaleur

Le coup de chaleur est la plus grave des atteintes à la santé pouvant être occasionnées par la chaleur. Ses symptômes sont notamment une sécheresse et une chaleur excessives de la peau attribuables à l'insuffisance de la transpiration, ainsi qu'une perte de connnaisance totale ou partielle.

Le coup de chaleur peut être mortel. Il faut donc promptement administrer les premiers secours et obtenir sans tarder des soins médicaux.

Autres atteintes à la santé

D'autres atteintes moins graves sont également possibles.

- **Oedème malléolaire**—enflure des chevilles
- **Érythème calorique**—petites plaques rouges et picotement de la peau occasionnés par la chaleur
- **Crampes de chaleur**—douleurs musculaires aiguës dues au non remplacement du sel perdu par la transpiration
- **Épuisement par la chaleur**—faiblesse, étourdissement, troubles visuels, soif intense, nausée, mal de tête, vomissement, diarrhée, crampes musculaires, essoufflement, palpitations, picotement et engourdissement des mains et des pieds
- **Asthénie calorique (évanouissement)**—due à la perte de liquide organique causée par la transpiration, ainsi qu'à une baisse de tension artérielle causée par l'accumulation de sang dans les jambes chez la personne qui travaille debout

Si vous présentez un de ces symptômes, mettez-vous au frais.

Prévention des maladies reliées à la chaleur

- **Acclimatation**—Les gens qui travaillent régulièrement à des températures élevées développent une tolérance (acclimatation) à la chaleur. Cette tolérance se développe principalement les trois ou quatre premiers jours de l'exposition et elle peut prendre de sept à onze jours pour atteindre son maximum.
- **Habillement**—Des vêtements en coton de coupe lâche procurent une protection adéquate dans des milieux chauds et humides.
- **Périodes de repos**—Il est généralement recommandé de mettre des périodes de repos à l'horaire pour les gens qui travaillent à la chaleur. Demandez à votre superviseur quelle est la politique de votre employeur à ce sujet.
- **Importance de boire de l'eau**—Vous devriez boire toutes les 15 ou 20 minutes de l'eau dont la température se situe entre 10 et 15 degrés C (50 et 60 degrés F), même si vous n'avez pas soif, car la soif n'est pas toujours un indicateur fiable de la quantité d'eau qu'il faut au corps lorsqu'on est exposé à la chaleur.

6. Le travail au froid

Le travail au froid peut être dangereux pour les gens qui n'y sont pas préparés et qui ne portent pas les vêtements de protection appropriés. Les deux principaux risques occasionnés par le froid sont l'hypothermie et la gelure.

L'hypothermie, une condition parfois mortelle, se produit lorsqu'une exposition prolongée au froid fait baisser la température interne du corps à moins de 34,5 °C (94,1 °F). Une personne est plus sensible à l'hypothermie lorsqu'elle est épuisée par le travail physique; elle peut alors perdre son énergie, devenir indécise et ne faire à peu près aucun effort pour se réchauffer.

Il faut immédiatement réchauffer une victime d'hypothermie en la mettant dans une pièce chauffée ou en l'enveloppant dans des couvertures. En cas d'hypothermie grave, il faut obtenir immédiatement des soins médicaux.

Attention

Loin d'augmenter la résistance au froid, la consommation d'alcool augmente le risque d'hypothermie.

La gelure est une lésion qui se produit lorsque le corps est exposé à un froid extrême ou lorsqu'il entre en contact avec un objet métallique extrêmement froid, notamment une voiture ou une clôture.

Effet du vent

Quelle que soit la température, on ressent plus de froid lorsqu'il y a du vent. L'effet combiné du froid et du vent est exprimé comme «température froide équivalente» (TFE). Il faut éviter d'exposer continuellement la peau nue au vent lorsque la TFE est égale ou inférieure à -32 °C (-25 °F).

Vêtements de protection

Plusieurs couches de vêtements légers et lâches protègent mieux contre le froid qu'un seul vêtement épais. Les lunettes ou écrans de protection des yeux doivent être séparés des voies respiratoires (nez et bouche) pour empêcher la vue d'être obstruée par la buée ou le frimas que produit l'air humide expiré. Lorsqu'on travaille à l'humidité, la dernière couche de vêtements doit être imperméable. Les vêtements doivent être tenus propres, car la saleté détruit leurs propriétés isolantes. Les vêtements doivent aussi être tenus secs.

Il faut porter des gants lorsque la température est inférieure à 4 °C (39 °F) si le travail est léger, ou à -7 °C (19 °F) si le travail est modéré. Lorsque la température est inférieure à -17,5 °C (0 °F), il faut porter des moufles. Pour le travail ardu au grand froid, les meilleures chaussures seraient des bottes en cuir à semelle de caoutchouc, doublées de feutre et pourvues de semelles en feutre amovibles.

Une personne bien habillée peut perdre plus de 50 pour cent de sa chaleur corporelle par la tête. Un chapeau en tricot de laine ou une doublure de casque de sécurité empêchent une perte de chaleur excessive.

7. Salles de classes mobiles

Questions de santé

Il a été signalé que certains étudiants et enseignants dont les cours sont tenus dans des salles de classe mobiles éprouvent des symptômes comme les suivants:

- irritation du nez, de la gorge et de la peau
- saignements de nez, douleurs musculaires, fatigue extrême
- gêne respiratoire d'origine allergique, notamment asthme
- symptômes ressemblant à ceux du rhume ou de la grippe : écoulement nasal, mucosité de la gorge, toux, respiration sifflante
- enrouement et mal de gorge
- inflammation et démangeaison des yeux
- nausée, douleurs articulaires, mal de tête

Les personnes atteintes d'allergies sont plus susceptibles que les autres.

Cause de la maladie

Il est possible que ce genre de maladie soit rattaché à la qualité d'air des locaux ou à une pollution atmosphérique interne. Des symptômes semblables peuvent se manifester dans n'importe quelle salle de cour mal aérée. En l'absence d'une ventilation adéquate, il s'accumule de l'humidité, des poussières, des vapeurs organiques et des substances dégagées par les habitants du local. Lorsque la teneur de l'air en vapeur d'eau (humidité relative) est élevée, ceci donne lieu à des moisissures et à d'autres cultures organiques. Les moisissures dégagent des spores dans l'air d'un local. Lorsque ces spores sont respirées, elles augmentent le risque d'allergie et d'autres maladies. Les personnes exposées ne sont pas toutes également atteintes. Cependant, à mesures que le niveau de contamination et la durée d'exposition augmentent, il y a plus de gens qui sont atteints.

Le comité interministériel ontarien sur la qualité de l'air (1987) et la norme ASHRAE 62-1989 sur la ventilation des locaux recommandent un apport d'air externe de 15 pieds cubes la minute par occupant du local pour une atmosphère saine. Cette recommandation suppose que l'air apporté de l'extérieur est distribué également dans le local.

Le surpeuplement des salles, les fuites d'eau et les vêtements humides sont les principales causes d'humidité excessive dans les salles de classes mobiles. L'humidité se condense sur les murs, les fenêtres, les plafonds et d'autres surfaces, donnant prise aux moisissures. Celles-ci ne sont parfois pas visibles lorsque la condensation d'humidité se trouve à l'intérieur des murs. Les murs qui n'ont pas de taches d'humidité ne sont pas nécessairement exempts de moisissures.

Comment savoir si une salle de classe mobile présente une déficience de la qualité d'air des locaux (QAL)

Les plaintes généralisées de symptômes de rhume, d'allergies, de fatigue ou de grippe chez les étudiants et les enseignants indiquent une possibilité de déficience d'air des locaux. Les premières manifestations de ce genre d'affections sont typiquement les suivantes :

- Les symptômes sont généralisés dans une classe ou dans une école.
- Les symptômes s'améliorent lorsque les occupants quittent l'école pour la journée.
- Les gens atteints d'allergie, d'asthme ou de sensibilité aux produits chimiques éprouvent des symptômes lorsqu'ils sont à l'intérieur, mais non pas lorsqu'ils sont à l'extérieur.

Mesures de controle

Élimination des moisissures

☑ ENLEVER tout matériau endommagé par l'eau : papier peint, tapis, thibaude, draperie, tapisseries, rembourrage ou garniture.

NETTOYER les plinthes, planchers en bois, dalles de plafond, ciments, poutres encadrures et toitures.

PASSER l'aspriateur sur toute la surface affectée et vider ou jeter immédiatement le sac récepteur.

RÉDUIRE à son minimum toute dispersion de moisissure dans l'air.

PORTER un masque à filter absolu bien ajusté pour éviter de respirer la moisissure pendant le nettoyage.

JETER les déchets dans des sacs en plastique scellés et les traiter comme déchets dangereux s'il s'agit de moisissure toxique.

DÉCONTAMINER la zone libérée de moisissure. Une solution 10 p. 100 de javellisant peut servir, mais ellet doit être appliquée par une personne conaissant les précaustions nécessaires et munie de gants et de lunettes à coques résistant aux produits chimiques.

PRÉVOIR le nettoyage à une heure où l'immeuble n'est pas occupé pour limiter l'exposition des gens aux moisissures aéroportées.

Prévention des moisissures

☑ S'ASSURER que les toits et la tuyauterie ne coulent ou ne suintent pas.

ISOLER les zones où l'humidité peut infiltrer le solage et mouiller les murs, les planchers ou les tapis.

S'ASSURER que le système de chauffage, ventilation, climatisation fournit un apport d'air suffisant et qu'il filtre et évacue les contaminants comme il se doit. Un minumim de 15 pieds cube d'air la minute par occupant doit circuler dans chaque pièce à tout moment.

VEILLER à ce que les filtre soient changés ou lavés et à ce que les réservoirs soient traités ou remplacés régulièrement.

UTILISER un déshumidificateur pour tenir l'humidité entre 30 et 50 p. 100. Si des humidificateurs sont nécessaires en hiver pour combattre la sécheresse, s'assurer qu'ils n'utilisent pas de l'eau recirculée.

FERMER les fenêtres comme il faut en hiver. Une ventilation inadéquate peut causer une acculation d'humidité qui favorise la croissance des micro-organismes, y compris la moisissure cadres des fenêtres.

Rénovations

Lorsque des rénovations sont en cours :

- ☑ REMPLACER les matériaux endommagés
- ASSURER une ventilation adéquate.
- INSTALLER les barrières d'air et de vapeur appropirées.

8. Gestion de l'amiante

L'amiante sert pour isoler les immeubles et pour rendre les matériaux résistants au feu. Les gens qui respirent des fibres d'amiante sont exposés à un risque de maladie pulmonaire grave, notamment le cancer, l'amiantose et le mésothéliome, de 10 à 20 ans après l'exposition.

Par le passé, l'amiante a été communément utilisé aux fins suivantes :

- isolants, ignifuges, insonorisants, reboucheurs, carreaux pour plafonds et pour planchers
- isolants thermiques de tuyauterie, chaudières, plafonds et poutres en acier
- garniture de conduits de chauffage et ventilation, panneaux de hublots et adhésifs.

L'amiante n'entre plus dans la fabrication de ces produits, mais certains des plus anciens matériaux encore en place peuvent en contenir. Intégré à des matériaux de construction massifs et chimiquement stables, l'amiante n'est pas libéré dans l'air et ne pose par conséquent pas de risques pour la santé. Les travaux de rénovation ou la détérioration des matériaux de construction peuvent rendre la matière dont ces derniers sont faits floconneuse, sèche et friable, et celle-ci peut alors mettre des fibres d'amiante en circulation dans l'air. L'air inhalé par les poumons y fait pénétrer des fibres d'amiante aéroportées. Des mesures de précaution ainsi que des directives particulières ont été prévues afin d'empêcher la mise en circulation de fibres d'amiante dans l'air. Il faut faire preuve de la plus grande prudence pour protéger les enfants de toute exposition à l'amiante.

Le gouvernement américain a adopté une loi à cet effet, la Asbestos Hazard Emergency Response Act (AHERA-40 CFR 763). Au Canada, les ministères responsables de la santé et de la sécurité ainsi que les commissions et conseils scolaires ont préparé des directives portant sur cette question. En consultation avec le comité de santé et de sécurité, chaque établissement scolaire devrait élaborer son propre plan de gestion des matériaux amiantés.

Les mesures suivantes sont recommandées pour limiter l'exposition à l'amiante :

☑ **FAIRE** inspecter l'immeuble par des experts pour voir s'il y a des matériaux qui renferment de l'amiante.

TENIR un registre de tous les endroits où il y a des matériaux qui renferment de l'amiante.

ÉTABLIR un plan ou une stratégie de gestion de l'amiante.

AFFICHER des avertissements à tous les endroits où le personnel d'entretien risque d'entrer en contact avec de l'amiante.

IDENTIFIER chaque matériau qui renferme de l'amiante et sont emplacement.

METTRE une personne en charge de superviser l'implantation du plan de gestion de l'amiante.

SENSIBILISER les employés de la conciergerie à la question de l'amiante et leur donner de la formation sur les précautions à prendre.

ADOPTER une marche à suivre pour déclarer les dommages subis par des matériaux susceptibles de libérer de l'amiante.

ADOPTER un marche à suivre pour l'élimination des matériaux renfermant de l'amiante et s'assurer que tous les employés comprennent et observent cette marche à suivre.

AVISER les employés des services publics et toute autre personne travaillant à proximité de matériaux qui renferment de l'amiante que cette substance est présente.

Pour obtenir de plus amples renseignements, communiquer avec :

1. **Service des demandes de renseignements, CCHST**
   Téléphone : 1-800-263-8466 (sans frais)
   Courriel : renseignements@cchst.ca
   Site Web : http:www.cchst.ca
2. **Gouvernement du Manitoba**
   Site Web : http://www.gov.mmb.ca (rechercher Asbestos in Schools)
3. **US Environmental Protection Agency (EPA)**
   Site Web : http://www.epa.gov (rechercher Asbestos Management)

9. Rayonnements ultraviolets

Pendant les mois d'été, les gens qui travaillent à l'extérieur sont exposés à des rayonnements ultraviolets (UV) qui peuvent leur endommager la peau et les yeux. Les rayonnements UV sont une partie invisible du rayon solaire. Ces rayonnements peuvent également être dommageables lorsqu'ils proviennent des reflets produits par le soleil sur l'eau, le sable et le ciment.

Effet sur la peau

Ce sont les rayonnements UV qui font bronzer la peau et produisent du rougissement (érythème) ou des brûlures. L'exposition prolongée augmente le risque de cancer de la peau.

Les effets nuisibles des rayonnements UV peuvent être accentués par certaines substances dites agents de photosensibilisation. Ces agents sont notamment des médicaments, tranquilisants, cosmétiques, plantes, mauvaises herbes et produits renfermant de la créosote de houille. Si vous prenez des médicaments, consultez votre médecin quant à la possibilité de photosensibilisation que ceux-ci présentent. Quoi qu'il en soit, essayez de diminuer votre exposition aux rayonnements ultraviolets.

Effet sur les yeux

Les yeux sont particulièrement sensibles aux rayonnements UV. Même une exposition brève peut occasionner de la douleur et des affections temporaires, notamment le larmoiement et l'embrouillement de la vue.

Indice UV

Le service météorologique d'Environnement Canada évalue l'intensité des rayonnements UV sur une échelle de 0 à 10. Les conséquences possibles des divers niveaux de rayonnements UV figurent au tableau suivant.

CONSÉQUENCES DE L'EXPOSITION EN FONCTION DE L'INDICE UV

INDICE UV	CATÉGORIE	TEMPS DE L'ANNÉE	CONSÉQUENCES
>9	Extrême	De mai jusqu au milieu d août	Il peut y avoir coup de soleil et lésions de la peau en moins de 15 minutes. Réduire l exposition à son minimum et prendre toutes les précautions possibles.
7 à 9	Élevé	De mai jusqu au milieu d août	Il peu y avoir coup de soleil et lésion de la peau en assez peu de temps. S exposer aussi peu que que possible et prendre toutes les précautions possibles.
4 à 7	Modéré	Printemps et début d automne	Prendre des précautions pour limiter l exposition au soleil. Une exposition moderee peut encore occasionner des brûlures.
<4	Faible	Automne et hiver	Un minimum de precaution est est necessaire pour des activités normales. Une exposition prolongée peut encore occasionner des lésions de la peau.

* au sud du Canada

Les précautions suivantes sont recommandées pour réduire autant que possible l'exposition aux rayonnements UV lorsqu'on travaille à l'extérieur.

- Éviter le soleil au milieu de la journée (de 10 h à 15 h).
- Porter des vêtements en tissu dense pour bloquer les rayons solaires.
- Porter un chapeau à grands rebords pour avoir le visage, le cou et les oreilles à l'ombre.
- Appliquer sur toute la peau exposée une lotion antisolaire résistant à l'eau et dont le facteur de protection solaire (FPS) est d'au moins 15.
- Porter des lunettes de soleil qui protègent contre les rayonnements UV.

10. Rayonnements électromagnétiques

Les écrans d'ordinateurs, parfois appelés terminaux à écrans de visualisation (TÉV), émettent des rayonnements électromagnétiques de deux plages de fréquences : extrêmement basses ou mégamétriques (Mm), et très basses ou myriamétriques (Mam).Dans un écran d'ordinateur, les rayonnements de fréquence extrêmement basse proviennent du courant qui alimente l'appareil et ils correspondent à ceux d'un courant de 60 cycles la seconde (60 Hz) en Amérique du Nord, 50 Hz en Europe. Quant aux rayonnements de très basse fréquence, ils proviennent de la composant image de l'écran et ils correspondent à ceux d'un courant de 15 à 30 Hz d'intensité.

De nombreuses études ont été faites sur la possibilité d'un lien entre l'emploi des écrans d'ordinateurs et certains effets nuisibles sur la santé, surtout sur la grossesse, mais les résultats obtenus jusqu'à présent n'ont pas été concluants.

Divers organismes experts, notemment l'American Conference of Governmental Industrial Hygienists (ACGIH) et Santé Canada, ont recommandé des limites d'exposition aux rayonnements électromagnétiques dans le but de prévenir les effets nuisibles immédiats sur les personnes exposées à ces rayonnements. Les niveaux de rayonnements émis par les écrans d'ordinateurs sont beaucoup plus bas que les limites d'exposition ainsi recommandées.

Aucune limite d'exposition n'a été recommandée dans le cas d'effets à long terme, notamment sur la grossesse, puisqu'il n'y a pas de données dose-réponse permettant d'étudier ces effets. Devant l'incertitude de la science à cet égard, il est recommandé d'éviter l'exposition par prudence. C'est ainsi que l'on verra à réduire la durée d'exposition et à assurer une bonne distance entre l'écran et la personne qui l'utilise. Qu'ils soient de fréquence très faible ou extrêmement faible, l'intensité des rayonnements diminue rapidement avec la distance de l'écran. À environ une longueur de bras, le champ magnétique émis par un écran d'ordinateur est extrêmement faible.

11e Partie

Ergonomie

1. Lésions attribuables au travail répétitif (LATR)
2. Postes d'ordinateurs
3. Le travail en position assise
4. Choix et adaptation des sièges
5. Exercices à faire au poste de travail

1. Lésions attribuables au travail répetitif (LATR)

Les lésions dues aux mouvements répétitifs (LMR) touchent les muscles et les articulations du corps. Ce type de lésion est également connu sous le nom de troubles musculosquelettiques (TMS), microtraumatismes répétés (MR) ou lésions attribuables au travail répétitif (LATR).

Les facteurs suivants contribuent à produire des lésions attribuables au travail répétitif :

- postures statiques causant de la tension musculaire, exigeant beaucoup d'énergie et réduisant la circulation sanguine dans les muscles
- mouvements répétitifs causant de la fatigue, de la douleur et parfois des lésions de surutilisation
- faiblesse visuelle, reflets ou ombrages forçant le travailleur à adopter des postures contraignantes pour voir son travail
- surfaces de travail trop hautes ou trop basses et objets hors de portée du travailleur
- sièges mal adaptés qui mettent trop de pression derrière les jambes ou les genoux, gênant la circulation sanguine
- planchers durs donnant des maux de pieds ou de jambes aux travailleurs qui passent beaucoup de temps à marcher ou à se tenir debout

Prévention des lésions attribuables au travail répétitif

La meilleure façon de prévenir les LATR est de ne pas travailler trop longtemps sans changer de position et d'éviter les mouvements répétitifs.

☑ VEILLER à ce que les sièges et les surfaces de travail soient adaptés convenablement au travailleur et à ce qu'ils lui donnent l'espace voulu pour adopter des positions confortables

PLACER les sources de lumière et les bureaux de manière à éviter l'éblouissement. Utiliser des lampes de travail pour éliminer les ombres. Régler les niveaux d'éclairage naturel au moyen des rideaux et des stores.

VARIER les tâches pour diversifier les postures et les genres d'activité mentale. Une alternance appropriée des périodes de travail et de repos est recommandée.

METTRE bien à la portée du travailleur les objets qui lui servent le plus souvent.

Poste d'ordinateur

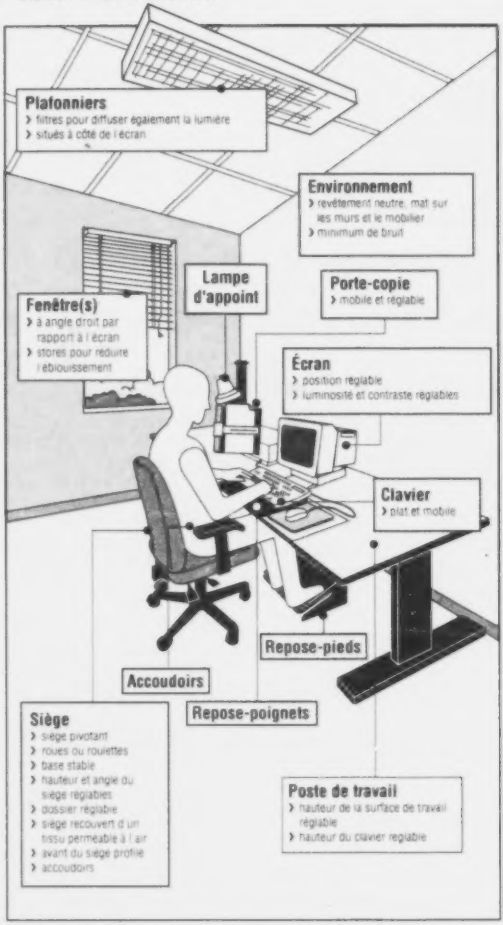

2. Postes de travail à l'ordinateur

Les postes de travail sur ordinateur doivent être réglables pour s'adapter aux besoins des différents utilisateurs. À l'aide de la liste de vérification qui suit, relever les problèmes que peut poser le travail sur un poste de travail informatisé.

Échantillon

LISTE DE CONTRÔLE D'UN POSTE DE TRAVAIL INFORMATISÉ

Date_____ **Poste de travail n°**_____

Inspecteur(s)

✔ *Satisfaisant* ✗ *Insatisfaisant - doit être corrigé*

ÉLÉMENT	POINT À VÉRIFIER
MATÉRIEL INFORMATIQUE	
Clavier	❑ avec barre d'espacement ne dépassant pas 6,5 cm (2,5 po) au-dessus du plan de travail ❑ placé directement devant l'utilisateur (si l'usage principal est l'entrée de données) ❑ mobile, une fois raccordé, et amovible ❑ le bras et l'avant-bras forme un angle de 80 à 100 degrés, et le bras est presque vertical ❑ le poignet est détendu sans être plié, et le clavier est muni d'un repose-poignets
Écran/moniteur	❑ haut de l'écran à la hauteur des yeux ❑ posé à une distance de 30 à 60 cm (12 à 24 po) des yeux ❑ exempt d'ombres et de reflets ❑ images et caractères nets, bien lisibles et sans scintillements ❑ éloigné des fenêtres et formant un angle de 50 degrés avec elles
POSTE DE TRAVAIL	
Fauteuil	❑ réglé à une hauteur appropriée en fonction de la taille de l'utilisateur et du plan de travail ❑ réglé de façon à éliminer les tensions à l'arrière des jambes ❑ réglé de façon que les pieds reposent à plat sur le sol ou sur le repose-pieds ❑ muni de 5 roulettes ou galets adaptés au revêtement de sol

ÉLÉMENT	POINT À VÉRIFIER
WORKSTATION cont.	
Fauteuil *suite*	❑ monté sur une base pivotante ❑ réglable par l'utilisateur en position assise ❑ recouvert d'un tissu respirant
Dossier	❑ permettant le réglage de l'inclinaison et de la hauteur ❑ avec support lombaire
Plan de travail	❑ de hauteur réglable ❑ accordant un espace suffisant pour varier la position des jambes (sans se lever) ❑ de grandeur suffisante pour loger les documents de travail ❑ éléments couramment utilisés placés à proximité de l'utilisateur ❑ éléments utilisés moins souvent rangés plus loin
ENVIRONNEMENT VISUEL	
Éclairage	❑ ne génère ni ombres ni reflets à l'écran ❑ permet de lire facilement les caractères de l'écran et des documents originaux ❑ appareils fluorescents orientés longitudinalement sur les côtés de l'ordinateur et munis de diffuseurs ou de louvres paraboliques ❑ lampes d'appoint orientables assurant l'éclairage des documents originaux ❑ éclairage uniforme de la pièce, légèrement plus sombre que l'éclairage habituel des locaux à bureaux ❑ l'ensemble des aires de travail reçoivent un éclairage diffus ou indirect
Divers	❑ mur de couleur neutre, peu lumineuse ❑ les surfaces et les objets brillants sont recouverts ou déplacés ❑ les fenêtres sont munies de rideaux ou de stores éliminant les reflets
Notes	

3. Le travail en position assise

La «bonne» position du corps

Aucune position assise ne peut être déclarée exclusivement préférable à toute autre.

Chaque personne peut travailler confortablement en position assise à condition de surveiller l'angle de ses hanches, de ses genoux, de ses chevilles et de ses coudes.

Les recommandations qui suivent sont d'ordre général. Un écart occasionnel à ces normes est acceptable et parfois bénéfique.

☑ MAINTENIR un écart légèrement supérieur à 90 ° à l'angle des hanches, des genoux et des chevilles.

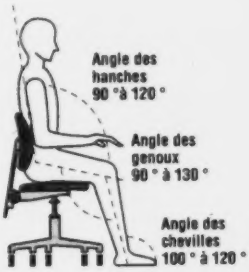

TENIR le haut du corps dans les 30 ° de la verticale.

TOUJOURS avoir la tête en ligne droite avec le corps.

TENIR la partie supérieure des bras dans les 20 ° en avant de la verticale.

TENIR les coudes dans un angle de 90 ° à 120 °.

TENIR les avant-bras dans les 20 ° en haut de l'horizontale.

APPUYER les avant-bras.

TENIR les poignets droits et en ligne avec les avant-bras.

PLACER les objets regardés entre 10 ° et 30 ° en bas de la ligne visuelle.

GARDER les épaules détendues et abaissées.

GARDER les coudes près du corps.

RENTRER le menton et ne pas se pencher ou s'étirer pour voir.

CHANGER de position fréquemment tout en observant la gamme de positions recommandée.

ALTERNER le croisement des jambes.

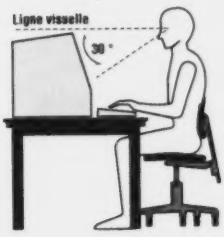

ÉVITER les flexions latérales.

ÉVITER de se pencher vers l'avant.

NE PAS S'AFFALER.

NE PAS RESTER ASSIS pendant plus de 50 minutes à la fois.

Positions assises à éviter

Une disposition inadéquate du poste de travail entraîne des maladroites postures. Les postures inappropriées gênent la respiration et la circulation sanguine. ce qui entraîne des lésions affectant la capacité de mouvement.

ÉVITER de s'asseoir sur un siège trop haut.

ÉVITER de ployer la tête, car ceci entraîne des lésions au cou.

ÉVITER de s'asseoir sans support lombaire, car ceci donne mal au dos.

ÉVITER de travailler les bras surélevés, car ceci donne mal au cou et aux épaules.

ÉVITER de plier les poignets, car ceci donne des crampes musculaires.

ÉVITER de travailler sans accoudoir, car ceci donne mal aux épaules.

ÉVITER de se replier les jambes sous la table de travail, car ceci gêne la circulation sanguine.

ÉVITER de travailler les jambes pendantes, car ceci déséquilibre le corps et cause de la fatigue.

ÉVITER la pression derrière les cuisses, car ceci gêne le reflux sanguin et fait enfler les jambes.

ÉVITER de s'asseoir sur un siège trop bas, car ceci

- gêne la circulation sanguine et fait enfler le bas des jambes
- met trop de pression sur les organes internes
- met trop de pression sur les fesses et cause de l'inconfort.

NE PAS TRAVAILLER à une table qui est trop haute, car ceci

- empêche d'appuyer le bas du dos comme il faut et peut causer des lésions dorsales
- étire trop la colonne vertébrale et peut causer des lésions au dos
- force à pencher la tête vers l'avant et peut causer des lésions au cou
- cause trop de tension aux épaules et occasionne de la douleur
- cause de la fatigue au corps entier.

NE PAS S'ASSEOIR sur un siège mal supporté qui peut se renverser et causer des blessures.

4. Adaptation des sièges et surfaces de travail

Sièges

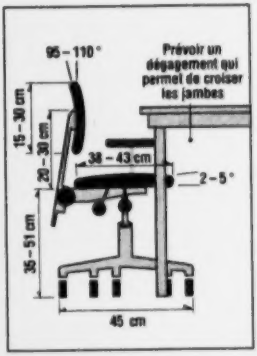

☑ CHOISIR une chaise dotée des caractéristiques suivantes :

- un dossier profilé capable de soutenir le bas du dos
- un siège dont la hauteur et la profondeur n'exercent pas de pression derrière les cuisses et les genoux
- un siège dont la courbe descend vers l'avant
- une base stable
- un mécanisme de pivotage
- des accoudoirs qui n'empêchent pas de s'approcher du plan de travail et ne nuisent pas aux mouvements naturels
- un siège recouvert de tissu perméable à l'air.

RESSERRER le dossier de manière à ce qu'il résiste au poids du corps.

MODIFIER le positionnement du siège de temps à autre pour varier la posture.

Adaptation des sièges et surfaces de travail

1 **1. SE PLACER DEBOUT devant le fauteuil.** Régler la hauteur du fauteuil de façon que le point le plus haut du siège se trouve juste au-dessous de la rotule

2 **S'ASSEOIR de façon que l'espace** entre l'extrémité avant du siège et la partie inférieure des jambes puisse loger un poing fermé

3 **RÉGLER le dossier** du fauteuil de façon qu'il supporte le creux au bas du dos.

4 **RÉGLER le plan de travail** à la hauteur des coudes, une fois les bras bien droits le long du corps.

5 **ÉLEVER la chaise** de façon à permettre le positionnement approprié des bras et du haut du corps si la hauteur du plan de travail n'est pas réglable.

6 **RÉGLER la hauteur du fauteuil** de façon que les coudes soient à peu près à la hauteur du plan de travail.

7 **UTILISER un repose-pieds** si vous ne pouvez placer vos pieds à plat sur le sol ou si des tensions subsistent à l'arrière des jambes. Le repose-pieds doit être réglable et il doit soutenir toute la surface des pieds.

Surface de travail

☑ RÉGLER la surface de travail pour qu'elle soit à la bonne hauteur.

ASSURER une surface de travail assez grande pour loger tout le matériel nécessaire.

RANGER les articles d'usage courant aux endroits les plus commodes.

☒ ÉVITER de se replier les jambes sous la surface de travail.

NE PAS RANGER de matériel sous la surface de travail.

ÉVITER de trop s'étirer et de tordre le corps.

RANGER les articles d'usage courant aux endroits les plus commodes.

5. Exercises à faire au poste de travail

Bien des employés de bureau doivent travailler assis ou debout pendant des périodes prolongées, ce qui peut entraîner de la douleur et de la fatigue musculaires. Il peut alors être utile de faire des exercices à la table de travail.

Exercises à faire au poste de travail

1 GRAND ÉTIREMENT

Entrelacer les doigts, les paumes levées, et étirer bien droit les bras au dessus de la tête sans arquer le dos.

2 ÉTIREMENT DES ORTEILS

Les pieds écartés à la largeur des épaules, poser les talons au sol, étirer bien droit les orteils au plancher, puis les dresser.

3 ROULEMENT DES ÉPAULES

Relever bien haut les épaules, les étirer vers l'arrière, puis les rebaisser et les détendre. Faire le même mouvement vers l'avant.

4

ÉTIREMENT LATÉRAL

Incliner l'épaule gauche, la main gauche étirée vers le sol. Revenir en position initiale et faire le même mouvement du côté droit.

FLEXION DU DOS

5

Prendre le devant de la jambe et soulever celle-ci, ramenant le genou vers soi, puis arrondir le dos et pencher la tête vers le genou.

6

FLEXION ET ÉTIREMENT DE LA CHEVILLE

Lever un pied et garder la jambe tendue. À tour de rôle, fléchir la cheveille, dressant les orteils vers soi, puis étirer les orteils vers le plancher. Faire le même movement de l'autre pied.

LEVÉE DE JAMBE

Assis sur la partie avant d'un siège, sans s'adosser, mette les pieds à plat au sol, puis, une jambe bien tendue, soulever le pied de quelques pouces. Tenir quelques secondes, remettre le pied au sol puis faire le même exercice de l'autre jambe.

7

12e partie

Équipement de protection individuelle

1. Lignes directrices générales
2. Lunettes de protection
3. Chaussures de protection
4. Casques de sécurité
5. Protection antibruit
6. Protection des mains
7. Appareils respiratoires

1. Lignes directrices générales

Tout équipement de protection individuelle (ÉPI) doit satisfaire aux normes mentionnées dans la législation SST, notamment CSA (Association canadienne de normalisation) au Canada et ANSI (*American National Standards Institute*) aux États-Unis. Consultez votre législation sur l'HST pour savoir quelles sont les normes qui s'appliquent à vous.

Casques de sécurité

Porter un casque approuvé par CSA ou ANSI dans les cas suivants :

- travail sur un chantier de construction ou dans ses environs
- émondage des arbres
- tâches présentant un risque quelconque de blessure à la tête

Lunettes de protection

Porter des lunettes de protection approuvées par CSA ou ANSI pour se protéger convenablement contre les risques suivants :

- lumière extrêmement forte ou rayonnements ultraviolets (UV)
- objets projetés

Coques ou bouchons antibruit

Porter les protecteurs auditifs nécessaires pour éviter l'exposition au bruit excessif.

Appareils respiratoires

Porter les appareils respiratoires prescrits par l'employeur pour travailler dans un environnement où il est possible que l'air renferme des gaz, vapeurs, fumées ou poussières toxiques.

Chaussures de protection

Porter des chaussures à embouts protecteurs et à semelles résistant aux perforations pour faire des travaux d'entretien ménager ou paysager.

Gants

Porter les genres de gants appropriés pour travailler avec des produits chimiques, des solvants ou des substances toxiques ainsi que pour se protéger contre les objets projetés et les vibrations des machines.

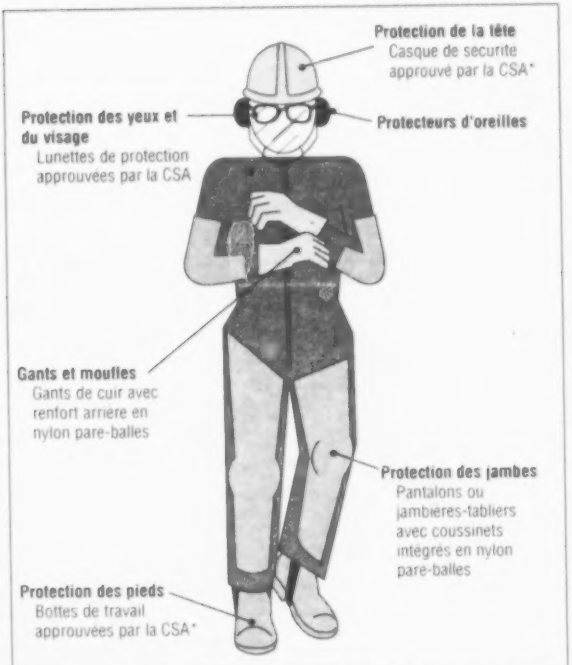

*Aux États-Unis, utiliser l'équipement de protection individuelle approuvé par les autorités compétentes telles que le NIOSH, l'OSHA et l'ANSI. Dans le doute, s'informer auprès du bureau de l'OSHA de la région.

2. Lunettes de protection

Choix des lunettes de protection

Lentilles : Les lunettes homologuées par CSA/ANSI Z87.1 ont des lentilles en verre, en plastique ou en polycarbonate. Ces lentilles sont plus robustes que l'ordinaire. Elles résistent au choc et elles peuvent être correctrices ou non (plano).

Marquage des lentilles : Le sigle du fabricant est marqué ou gravé à l'eau forte sur toutes les lentilles de protection approuvées.

Montures : Les montures des lunettes de protection sont plus robustes que l'ordinaire. Elles sont souvent résistantes à la chaleur et elles sont conçues pour maintenir un écart entre les lentilles et les yeux.

Marquage des montures : Toutes les montures répondant à la norme Z94-3 de l'ACNOR portent une empreinte à cet effet et le sigle CSA peut apparaître sur leurs branches.

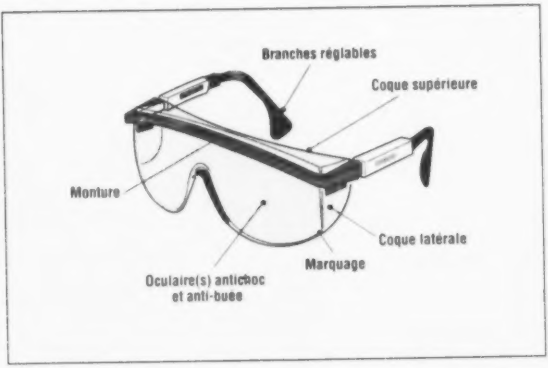

Ajustement des lunettes de protection

☑ S'ASSURER que les lunettes de protection sont bien ajustées. La taille des lentilles, du pont et des branches varie d'une personne à l'autre et chacun doit donc porter seulement les lunettes qui lui ont été ajustées.

VEILLER à ce que les branches des lunettes de protection fassent confortablement le tour des oreilles et à ce que la monture soit aussi près que possible du visage, reposant adéquatement sur le pont du nez.

Entretien des lunettes de protection

Les lunettes de protection doivent être entretenues convenablement.

☑ NETTOYER chaque jour les lunettes selon les instructions du fabricant et éviter tout traitement qui pourrait égratigner les lentilles. Les égratignures nuisent à la vision et peuvent affaiblir les lentilles en verre.

RANGER les lunettes de protection dans un endroit sec et propre où elles ne risquent pas de tomber ou d'être écrasées. Les garder dans un étui lorsqu'elles ne servent pas.

REMPLACER les lunettes de protection lorsqu'elles sont égratignées, piquées, brisées, déformées ou mal ajustées. Des lunettes abîmées nuisent à la vision et n'assurent pas la protection voulue.

3. Chaussures de protection

Les chaussures de protection sont conçues pour protéger les pieds contre toutes sortes de lésions, notamment le choc, la compression et la perforation.

☑ **CHOISIR** le genre de chaussure approprié selon le risque en cause. Consulter les normes CSA Z195 «Chaussures de protection» ou ANSI Z41 aux États-Unis.

OBTENIR des chassures homologuées par CSA, veillant à ce qu'elles offrent la protection nominale correspondant au risque en cause et à ce que leurs semelles conviennent aux conditions de travail effectives.

MARCHER dans les nouvelles chaussures pour s'assurer qu'elles sont confortables.

LACER les bottes jusqu'en haut pour bénéficier du support et de la protection que les tiges offrent contre les lésions des chevilles.

IMPERMÉABILISER les chaussures au moyen d'un produit approprié.

PORTER un protecteur métatarsien qui recouvre le dessus du pied de la cheville aux orteils s'il y a risque de blessure à cette partie du pied.

VÉRIFIER les chaussures régulièrement pour s'assurer qu'elles ne sont pas endommagées.

RÉPARER ou remplacer les chaussures usées ou défectueuses.

Choix des chaussures de protection

Les chaussures de la **Classe I** peuvent résister à un poids de 50 lb tombé d'une hauteur de 22 po.

vert

Les chaussures de cette classe peuvent être portées pour les genres de travaux suivants :

- transport des marchandises
- aciéries
- construction
- exploitation minière
- industries de l'automobile
- moulins à papier
- exploitation forestière

Les chaussures de la **Classe II** peuvent résister à un poids de 50 lb tombé d'une hauteur de 16 po.

jaune

Les chaussures de cette classe peuvent être portées pour les genres de travaux suivants :

- entreposage
- usinage
- industries de l'automobile
- avionneries
- fabricants de peintures
- gros appareils ménagers
- services d'incendie

Les chaussures de la **Classe III** peuvent résister à un poids de 50 lb tombé d'une hauteur de 10,5 po.

rouge

Les chaussures de cette classe peuvent être portées pour les genres de travaux suivants :

- manufacture de petits objets
- commerce au détail
- surveillance
- bureaux
- hôpitaux
- postes d'essence
- sécurité
- services ambulanciers

4. Casques de sécurité

Le casque de sécurité se compose d'une coque et d'une coiffe qui doivent toutes deux être vérifiées et entretenues régulièrement pour donner les résultats escomptés.

☑ CHOISIR le casque approprié à la tâche, conformément à la norme ANSI Z89.1 (1997) ou à la norme CSA Z94.1, Casques de sécurité pour l'industrie.

Le matériel de protection pour la tête approuvé se divise en deux groupes :

type I le casque à rebord

type II la casquette avec ou sans visière

Le matériel de protection pour la tête approuvé (casque de sécurité et casquettes) est classé comme suit :

classe A Usage général, protection limitée contre le courant électrique

classe B Protection élevée contre le courant électrique

classe C Usage général, en métal, aucune protection contre le courant électrique

classe D Protection contre les chocs et la pénétration

VÉRIFIER le casque avant chaque utilisation.

NETTOYER la coque et la coiffe régulièrement.

☒ NE PAS METTRE les casques dans la fenêtre arrière des véhicules pendant le transpsort.

Coque

La coque est dure et légère. Sa forme fait dévier les objets qui la frappent. Il importe de l'entretenir convenablement.

☑ EXAMINER la coque et la remplacer si elle montre des signes d'usure, des égratignures ou des rainures. Une coque exposée à la chaleur, au soleil ou aux produits chimiques peut devenir raide et cassante.

REMPLACER le casque aussitôt que des fissures commencent à apparaître. Ne pas attendre que celles-ci se répandent ou s'élargissent.

REMPLACER tout casque qui a reçu un coup, même s'il ne semble pas endommagé.

ÉLIMINER et détruire tout casque dont les propriétés protectrices semblent douteuses.

NE PAS PERCER la coque du casque ni la modifier d'une façon quelconque car on risque ainsi de réduire sa capacité de protection.

NE PAS APPLIQUER de peinture sur une coque en plastique car les solvants que renferme la peinture peuvent rendre le plastique cassant et plus susceptible de fissure. Utiliser de préférence du ruban réflecteur pour identifier les casques au moyen de chiffres ou de symboles. La peinture n'abîme toutefois pas les casques en métal.

NE PAS EMPLOYER de doublures d'hiver renfermant des matériaux métalliques ou conducteurs d'électricité.

NE PAS METTRE d'étiquettes métalliques sur les casques de classe B.

NE PAS PASSER la courroie jugulaire par dessus le rebord ou la visière des casques de classe B.

Coiffe

La coiffe maintient le casque en place sur la tête du porteur, assurant un dégagement qui agit comme amortisseur et permet à l'air de circuler librement entre le casque et la tête du travailleur.

AJUSTER le bandeau de manière à ce que le casque reste en place lorsque le porteur se penche, mais sans lui serrer la tête au point de lui faire une empreinte au front.

S'ASSURER que la coiffe est en bon état. Son rôle premier est d'absorber le choc.

VÉRIFIER de près si les fentes d'attache sont fissurées ou déchirées, si le tissu s'effiloche ou s'il y a un signe quelconque d'usure.

VÉRIFIER soigneusement les pattes de fixation de la coiffe. La sueur et l'huile à cheveu peuvent causer de l'usure. Même un emploi normal peut endommager la coiffe à la longue.

REMPLACER la coiffe si elle a des lamelles brisées ou déchirées.

NE RIEN METTRE à l'intérieur du casque de sécurité. Un espace doit être maintenu entre la coque du casque et la tête du porteur pour que le choc soit absorbé en cas de coup sur la tête.

5. Protection antibruit

Les protecteurs auditifs réduisent la force du bruit qui parvient aux oreilles, réduisant ainsi le risque de perte auditive.

☑ CHOISIR le protecteur auditif approprié pour la tâche, conformément à la norme CSA Z94.2, «Protecteurs auditifs» ou la norme ANSI S12.6.

Les bouchons d'oreilles servent à bloquer le conduit auditif. Certains sont formés d'avance, d'autres sont malléables.

Les bouchons de conduits auditifs sont en réalité deux bouchons d'oreilles maintenus en place à l'ouverture des conduits auditifs au moyen d'un arceau.

Les casques antibruit sont formés de deux coques dures garnies de matériau insonorisant et de coussinets, qui sont maintenues en place sur les oreilles au moyen d'un arceau.

☒ NE PAS UTILISER un casque d'écoute au lieu d'un protecteur auditif.

NE PAS MODIFIER les protecteurs auditifs.

Entretien des protecteurs auditifs

☑ CONSULTER les instructions du fabricant concernant l'entretien.

VÉRIFIER régulièrement le degré d'usure des protecteurs auditifs.

REMPLACER les coussinets et les bouchons qui ne sont plus souples.

REMPLACER les protecteurs lorsque les arceaux sont étirés au point de ne plus tenir les coussinets bien en place sur les oreilles.

DÉMONTER les coques pour les nettoyer.

LAVER les protecteurs auditifs avec un détergent liquide doux et de l'eau tiède, puis rincer à l'eau tiède claire.

ÉVITER de mouiller le matériau insonorisant à l'intérieur des coussinets.

Ajustement des protecteurs auditifs

☑ SUIVRE les intsructions du fabricant.

S'ASSURER que le protecteur auditif porte solidement dans l'ouverture du conduit auditif ou contre la tête autour des oreilles.

PROTECTEURS AUDITIFS

BOUCHONS D'OREILLES	CASQUES ANTIBRUIT
Avantages	***Avantages***
• Petits et faciles à transporter. • Faciles à porter avec d'autres dispositifs de protection (p. ex., casques antibruit). • Plus confortables dans des aires de travail chaudes ou humides. • Plus commodes dans des aires de travail confinées.	• Conçus pour s'adapter à presque toutes les têtes. • Faciles à voir de loin pour fins de surveillance. • Plus difficiles à perdre. • Peuvent se porter malgré des infection bénignes de l'oreille.
Désavantages	***Désavantages***
• Prennent plus de temps à ajuster. • Plus difficiles à mettre en place et à enlever. • Exigent plus de mesures hygiéniques. • Peuvent irriter le canal auditif. • Plus faciles à perdre. • Plus difficiles à voir pour fins de surveillance.	• Plus lourds et moins faciles à transporter. • Moins faciles à porter avec d'autres dispositifs de protection. • Moins confortables pour les gens qui travaillent dans des aires chaudes et humides. • Moins commodes dans des aires de travail confinées.

6. Protection des mains

Les mains sont la partie du corps la plus exposée aux blessures dues à des contacts accidentels avec des outils, machines, produits chimiques et objets trop chauds ou trop froids. Les gants donnent dans certains cas la protection nécessaire. Des crèmes protectrices sont utilisées dans les cas où il n'est pas pratique de porter des gants pour se protéger contre l'exposition aux produits chimiques.

Gants

Le choix des gants de protection dépend de ce à quoi on est exposé. Différents genres de gants sont en effet conçus pour protéger contre différents genres d'exposition. Avant de choisir des gants de protection, il faut considérer tous les dangers auxquels on risque d'être exposé. Il faut à cette fin consulter la FTSS des produits utilisés, puis s'adresser aux commerces qui vendent des gants dans la région pour obtenir les gants de protection qui conviennent.

Crèmes protectrices

Des crèmes protectrices peuvent servir pour limiter le contact avec les produits chimiques, solvants, vapeurs, poussières et micro-organismes lorsque toutes les autres méthodes de protection ne sont pas pratiques. En se mettant une crème protectrice sur les mains avant de commencer à travailler, on recouvre celles-ci d'un film protecteur qui limite leur exposition aux substances dangereuses.

Il est à conseiller de consulter un spécialiste pour savoir quelle est la meilleure crème protectrice à utiliser dans chaque cas de manière à réduire le risque d'atteinte à la peau.

7. Appareils respiratoires

Dans la plupart des milieux scolaires, les masques filtrants sont les seuls appareils respiratoires nécessaires pour empêcher les gens de respirer des substances nocives, notamment dans les ateliers de menuiserie.

Recommandations générales

☑ SUIVRE le programme de protection des voies respiratoires mis au point par votre employeur ou superviseur, y compris la formation du personnel et l'ajustement des équipements.

UTILISER le genre d'appareil respiratoire recommandé par votre employeur ou superviseur.

INSPECTER l'appareil respiratoire avant et après chaque usage ainsi qu'au moment du nettoyage.

INSPECTER au moins une fois par mois ainsi qu'après chaque usage l'équipement qui doit servir en cas d'urgence .

REMPLACER toute pièce fissurée, déchirée, brisée, usée ou manquante.

SUIVRE les instructions du fabricant et observer les normes CSA Z94.4 et ANSI 288.2 relatives à l'entretien.

Si jamais vous avez besoin d'appareils respiratoires autres que les masques filtrants, les précautions suivantes seront d'usage.

Masque

☑ S'ASSURER qu'il n'y a ni trou ni déchirure.

S'ASSURER que les lentilles ne sont pas fissurées, égratignées ou mal ajustées. Dans le cas d'un masque complet, s'assurer qu'il ne manque pas de pinces.

S'ASSURER que le pince-nez métallique s'adapte bien au pont du nez lorsqu'il s'agit d'un appareil respiratoire jetable.

Serre-tête et jeu de brides

☑ VÉRIFIER l'intégrité des fibres de toile.

VÉRIFIER s'il y a perte d'élasticité.

METTRE à l'épreuve les jeux de brides très usés.

Soupapes d'inspiration et d'expiration

☑ S'ASSURER que les soupapes et leurs sièges sont exempts de résidus de détergents, de poussières ou de saletés risquant de réduire leur étanchéité ou leur efficacité.

REMPLACER les capuchons de soupapes défectueux ou manquants.

Filtres

☑ S'ASSURER que le filtre et le masque sont faits pour servir ensemble et homologués à cette fin.

VÉRIFIER si le filtre est conçu pour parer au risque en cause et homologué à cette fin.

VÉRIFIER l'usure des filetages du filtre et du masque.

S'ASSURER que le carter du filtre est exempt de fissures et de coches.

VÉRIFIER la durée de service nominale des masques à gaz et la date d'expiration.

Réparation, nettoyage et rangement

☑ SUIVRE les instructions du fabricant.

LAVER au moyen d'une brosse avec de l'eau tiède (49 à 60 °C) additionnée de détergent ou d'une combinaison de détergent et de désinfectant.

RINCER à l'eau claire si l'eau de lavage renfermait du désinfectant, ou alors une fois au désinfectant puis une fois à l'eau claire. Le rinçage à l'eau claire élimine l'excès de détergent et de désinfectant qui peuvent irriter la peau et même causer la dermatite.

FAIRE SÉCHER sur un support, une surface propre ou une corde à linge, plaçant le masque de manière à ce qu'il ne soit pas déformé au séchage.

RANGER l'appareil respiratoire après chaque quart de travail, le mettant bien à l'abri de la poussière, des rayons solaires, de la chaleur, du froid extrême, de l'humidité excessive et des produits chimiques.

NETTOYER et désinfecter après chaque usage les appareils respiratoires utilisés par plus d'une personne.

CONFIER la réparation des appareils respiratoires uniquement à du personnel qualifié et formé à cette fin.

ÉVITER d'interchanger les pièces fournies par différents fabricants.

TENIR un dossier des inspections et réparations.

S'ASSURER que les appareils respiratoires n'ont pas été déformés au rangement.

NE PAS UTILISER de solvant pour le nettoyage.

EVITER D'INTERCHANGER les pièces fournies par différents fabricants.

13e partie

La législation en matière de santé et de sécurité du travail

1. Responsabilite legislative dans les écoles
2. Legislation canadienne sur l'HST
3. Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT)
4. Fiche technique santé sécurité
5. Legislation sur la promotion de la santé
6. Code des incendies
7. Code du bâtiment
8. Législation sur la protection de l'environnement
9. Réglementation américaine en matière de santé et de sécurité au travail

1. Responsabilité législative dans les écoles

Les lois qui s'appliquent aux écoles stipulent des responsabilités d'ordre général et certaines d'ordre spécifique concernant tous les occupants : étudiants, personnel, membres du conseil et visiteurs. Ces responsabilités sont les suivantes.

Conseil scolaire/conseillers

☑ PRÉVOIR des exercices d'incendie et formuler des mesures d'urgence.

VEILLER à ce que les immeubles, équipements et ameublements scolaires soient maintenus en bon état.

OBTENIR des assurances adéquates pour les immeubles, équipements, employés et bénévoles relevant de la compétence du conseil.

Directeur(trice) de l'éducation/Agent(e) de maîtrise

☑ NE PAS S'ASSEOIR sur un siège mal supporté qui peut se renverser et causer des blessures.SUPERVISER l'emploi et l'entretien de l'immeuble et de la propriété du conseil scolaire.

VISITER les écoles et salles de cours selon les directives du conseil scolaire.

AIDER les enseignants à améliorer la qualité de l'éducation.

VEILLER à ce que les écoles soient dirigées conformément à la Loi et aux règlements relatifs à l'éducation.

RÉDIGER un rapport annuel sur le rendement des écoles relevant de sa compétence.

SIGNALER aux autorités médicales compétentes toute condition insalubre remarquée dans l'immeuble ou les installations.

FOURNIR au ministre l'information nécessaire sur les écoles relevant de sa compétence.

Directeur(trice) d'école

EXÉCUTER des exercices d'incendie et faire donner la formation nécessaire en cas d'urgence au cours de l'année scolaire.

INSPECTER l'école et dresser un rapport sur son état ainsi que sur l'entretien et les modifications nécessaires.

ÊTRE RESPONSABLE de la santé, de la sécurité et du confort des étudiants et du personnel.

FAIRE une inspection périodique de l'école et recommander au conseil l'entretien, les réparations et les modifications nécessaires.

SIGNALER au conseil et au ministère de la Santé toute éventualité de maladie contagieuse.

ASSURER la formation nécessaire en matière de sécurité du travail.

Enseignant responsable de l'unité organisationnelle

☑ ASSISTANCE dans la planification et l'organisation d'exercices pour les d'urgence

AIDER à l'organisation et à la gestion de l'école.

ASSURER une supervision adéquate des étudiants.

ENTRETENIR les équipements et maintenir les provisions.

Enseignant titulaire

☑ MAINTENIR l'ordre et la discipline dans la salle de cours.

DONNER un enseignement, une formation et une évaluation efficaces.

ÊTRE RESPONSABLE de la supervision des étudiants.

ÊTRE RESPONSABLE de la sécurité.

2. Législation canadienne sur l'HST

Général

Le but de la législation sur l'hygiène et la sécurité du travail (HST) est de protéger les travailleurs contre les dangers auxquels ils peuvent être exposés en milieu de travail. Cette législation définit les principaux droits et les responsabilités de l'employeur, du superviseur et du travailleur.

La législation attribue aux travailleurs et aux employeurs une responsabilité conjointe en matière d'hygiène et de sécurité au travail.

Que dit la législation sur l'HST?

Chaque province, tout comme le gouvernement fédéral, possède sa propre législation d'HST. Malgré les détails qui varient d'une administration à l'autre, ces diverses lois possèdent toutes les mêmes éléments fondamentaux, qui sont les suivants.

1. Responsabilités des gouvernements

- application de la législation en matière d'hygiène et de sécurité du travail
- inspection des lieux de travail
- diffusion de l'information
- promotion de la formation, de l'éducation et de la recherche.

2. Droits et responsabilités des travailleurs

- droit de refuser d'effectuer une tâche dangereuse
- droit de participer aux activités liées à la santé et à la sécurité sur les lieux de travail par l'entremise d'un comité mixte d'hygiène et de sécurité du travail (CMHST) ou d'un représentant d'HST
- droit de connaître les dangers actuels ou éventuels qui existent sur les lieux de travail
- responsabilité de travailler conformément à la loi et aux règlements relatifs à l'HST
- responsabilité d'utiliser l'équipement et les vêtements de protection individuelle prescrits par l'employeur

- responsabilité de signaler les risques et les situations dangereuses observés sur les lieux de travail.

3. Responsabilités du superviseur

- voir à ce que les travailleurs utilisent le matériel de protection prescrit
- aviser les travailleurs de tout danger actuel ou éventuel
- prendre toutes les précautions raisonnables pour protéger les travailleurs.

4. Responsabilités de l'employeur

- créer et maintenir un comité mixte d'hygiène et de sécurité du travail ou faire choisir par les travailleurs au moins un représentant d'HST
- prendre toutes les précautions raisonnables pour assurer la sécurité des lieux de travail
- donner aux employés la formation nécessaire concernant les dangers éventuels
- fournir les équipements de protection individuelle nécessaires et s'assurer que les travailleurs savent les utiliser correctement
- signaler immédiatement au service gouvernemental responsable de l'HST toute incidence de lésion grave
- donner à tous les travailleurs la formation nécessaire pour utiliser, manipuler, entreposer et éliminer sans danger les substances qui présentent des risques et pour intervenir convenablement en cas d'urgence.

5. Formation d'un comité mixte d'hygiène et de sécurité

- la composition de ce comité doit être répartie à égalité entre la direction et les travailleurs (au moins la moitié des membres de ce comité doivent représenter les travailleurs)
- ce comité doit se réunir périodiquement, tel que spécifié dans la législation SST
- ce comité doit être coprésidé par un représentant de la direction et un représentant des travailleurs
- les représentants des employés sont élus ou choisis par ceux-ci ou par leur syndicat.

6. Rôle du comité mixte d'hygiène et de sécurité

- servir d'organe consultatif
- identifier les risques et obtenir de l'information
- recommander des mesures correctives
- aider à résoudre les refus de travailler
- participer aux enquêtes sur les accidents et aux inspections des lieux de travail.

7. Refus de travailler

Un employé peut refuser de travailler lorsqu'il a des raisons de croire qu'il est en présence d'une situation dangereuse pour lui-même ou pour ses collègues. En pareil cas :

- l'employé doit avertir son superviseur qu'il refuse de travailler et faire état des motifs qui le poussent à croire que la situation est dangereuse
- l'employé doit étudier la situation avec son superviseur et un membre du CMHST ou un représentant des travailleurs
- l'employé doit reprendre le travail lorsque le problème est réglé
- si le problème ne se règle pas, un inspecteur gouvernemental spécialisé en sécurité du travail est appelé
- le superviseur peut affecter l'employé à une autre tâche acceptable
- l'inspecteur fait alors enquête et rend une décision.

8. Arrêt de travail

En Ontario, deux membres du comité mixte d'HST «l'un représentant la direction, l'autre le travailleur» doivent être accrédités par la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail. Ces membres accrédités ont le droit d'ordonner à l'employeur d'arrêter le travail s'ils considèrent que des conditions dangereuses existent.

Les circonstances sont dites «dangereuses» dans les cas suivants.

- il y a contravention d'un des articles de la Loi ou des règlements
- la contravention présente un danger quelconque pour le travailleur
- la nature du danger est telle que tout délai nécessaire pour y remédier présente un risque grave pour le travailleur.

3. Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT)

En vigueur dans tous les lieux de travail au Canada, le SIMDUT exige que tous les employés qui travaillent avec ou à proximité d'une substance dangereuse (produit contrôlé) soient informés des dangers potentiels que celle-ci présente et reçoivent des recommandations sur les méthodes de travail sécuritaires à employer.

Le SIMDUT prévoit trois façons de fournir l'information :

1. Les contenants de tous les produits contrôlés utilisés au travail doivent porter une étiquette SIMDUT.
2. Une fiche signalétique (FTSS) et des informations sur les dangers des produits doivent pouvoir être facilement consultées sur les lieux de travail. La FTSS donne des informations sommaires sur les aspects santé et sécurité du produit.
3. Les travailleurs doivent recevoir une formation qui leur permette de reconnaître les substances chimiques et de travailler sans danger en leur présence.

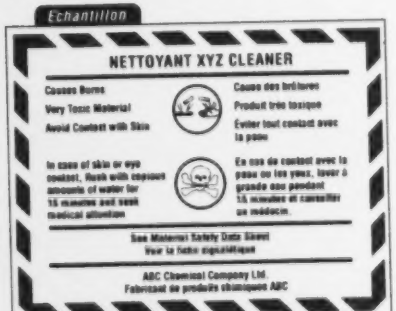

Échantillon SIMDUT Étiquette

Le SYMBOLE DE DANGER est un élément important de l'étiquette SIMDUT. Ce symbole met l'utilisateur en garde contre un danger particulier présenté par le produit.

Les dangers réels que présentent les substances toxiques dépendent de l'importance (degré et durée) de l'exposition. Une exposition de courte durée à des concentrations élevées peut entraîner une intoxication chimique en quelques heures. Une exposition prolongée à de faibles concentrations peut causer une maladie au bout de plusieurs années.

SYMBOLES ET CATÉGORIES DU SIMDUT

CATÉGORIE A
Gaz comprimés

Contenu sous haute pression. La bouteille peut exploser ou éclater si on la soumet à la chaleur, si on la laisse tomber ou si on l'endommage.

CATÉGORIE B
Matières inflammables et combustibles

Ces matières peuvent prendre feu lorsqu'elles sont exposées à la chaleur, à des étincelles ou à une flamme. Elles peuvent s'enflammer.

CATÉGORIE C
Matières comburantes

Ces matières peuvent causer un incendie ou une explosion lorsqu'elles entrent en contact avec du bois, de l'essence ou un autre combustible.

CATÉGORIE D, Division 1
Matières toxiques et infectieuses : *effets toxiques immédiats et graves*

Substances toxiques. Une seule exposition peut être fatale ou causer des atteintes graves ou permanentes à la santé.

CATÉGORIE D, Division 2
Matières toxiques et infectieuses : *autres effets toxiques*

Substances toxiques. Peuvent causer une irritation. L'exposition répétée peut causer le cancer, des malformations congénitales ou d'autres atteintes permanentes.

CATÉGORIE D, Division 3
Matières toxiques et infectieuses : *matières infectieuses*

Ces matières peuvent causer des maladies ou des affections graves. Une exposition importante peut entraîner la mort.

CATÉGORIE E
Matières corrosives

Ces matières peuvent causer des brûlures aux yeux, à la peau ou à l'appareil respiratoire.

CATÉGORIE F
Matières dangereusement réactives

Exposées à la lumière, à la chaleur, à des vibrations ou à des températures extrêmes, ces matières peuvent réagir violemment et causer une explosion ou un incendie, ou libérer des gaz toxiques.

4. Fiche technique santé sécurité (FTSS)

Les Fiches techniques santé sécurité (FTSS) réunissent divers renseignements concernant la santé, la sécurité et la manipulation des produits. Les fabricants sont tenus de fournir des FTSS pour les produits qu'ils offrent sur le marché, plus particulièrement s'il s'agit de matières ou de produits dangereux. Selon la norme ANSI Z400.1-1993, une FTSS doit préciser les renseignements suivants :

Section 1 : Identification de l'entreprise et du produit

Section 2 : Ingrédients et composition du produit

Section 3 : Identification des dangers

Section 4 : Mesures de premiers soins

Section 5 : Mesures pour combattre les incendies

Section 6 : Mesures en cas de rejets accidentels

Section 7 : Manipulation et stockage

Section 8 : Contrôle de l'exposition et protection individuelle

Section 9 : Propriétés physiques et chimiques

Section 10 : Stabilité et réactivité

Section 11 : Renseignements toxicologiques

Section 12 : Renseignements écologiques

Section 13 : Méthodes d'élimination

Section 14 : Renseignements sur le transport

Section 15 : Renseignements réglementaires

Section 16 : Autres renseignements

5. Législation sur la promotion de la santé

Cette législation a pour but d'assurer le bien-être de tous les occupants de l'école et d'empêcher la propagation des maladies. La loi stipule des normes d'hygiène et de propreté, accordant une importance particulière aux toilettes, cuisines et réfectoires ainsi qu'à la qualité de l'eau et aux maladies infectieuses.

Compétence

La Loi sur la promotion de la santé publique relève de la compétence du ministère de la santé publique.

6. Code des incendies

Le Code des incendies renferme les règlements relatifs à la sécurité en matière d'incendie. Les principaux passages de ce code qui s'appliquent aux écoles sont les suivants :

a) critères de conception des écoles pour la prévention et la protection contre les incendies
b) lignes directrices concernant l'entretien des installations et des systèmes de protection/prévention des incendies
c) mesures d'évacuation en cas d'incendie
d) exercices dévacuation en cas d'incendie

Le service des incendies de chaque localité offre ordinairement de la formation et de l'éducation sur la sécurité incendie. Les activités scolaires doivent se dérouler conformément aux normes prescrites par le Code des incendies.

Compétence

La mise en pratique du Code des incendies relève du service des incendies de chaque localité.

7. Code du bâtiment

Le Code du bâtiment établit des normes et lignes directrices concernant les immeubles et leur structure, les installations et les systèmes. Chauffage, ventilation, entreposage, rénovations et entretien sont des domaines qui relèvent du Code du bâtiment.

Compétence

La mise en pratique du Code du bâtiment relève des provinces et municipalités.

8. Législation sur la protection de l'environnement

Les responsables des milieux scolaires doivent veiller à ce que les activités de l'école et les substances qui y sont utilisées ne posent pas de risque d'atteinte à la salubrité de l'environnement. La loi sur la protection de l'environnement renferme des dispositions relatives au stockage, à l'emploi et à l'élimination des substances susceptibles d'affecter l'environnement si leur emploi n'est pas surveillé. Les écoles doivent être inscrites comme organismes producteurs de déchets et elles doivent observer les articles de la loi relatifs à l'élimination des déchets.

Compétence

La mise en pratique de la loi sur la protection de l'environnement relève des agences gouvernementales responsables de l'environnement dans chaque région administrative.

9. Réglementation américaine en matière de santé et de sécurité au travail

Aperçu général

Aux États-Unis, on désigne couramment la législation en matière d'hygiène et de sécurité du travail par l'acronyme OSHAct. C'est l'*Occupational Safety and Health Administration* (OSHA) qui est responsable de l'administration de l'*OSHAct*.

Cette loi ne s'applique pas à ces quatre catégories de travailleurs :

- les travailleurs autonomes
- les exploitants agricoles qui n'emploient que les membres de leur famille immédiate
- les travailleurs régis par une autre législation
- les fonctionnaires des États et des administrations locales.

Les règlements relatifs à l'OSHA sont publiés sous le Titre 29 du *Code of Federal Regulations* comme suit :

- *29 CFR Part 1910—Occupational Safety and Health Standards*
- *29 CFR Part 1926—Construction Standards*

Ces normes fixent les limites d'exposition et définissent les méthodes de surveillance des expositions, les méthodes de surveillance médicale et les mesures de protection.

Obligations des employeurs

L'*OSHAct* impose deux obligations principales aux employeurs :

- fournir un lieu de travail exempt de tout élément dangereux ayant causé la mort d'un employé ou capable de causer des atteintes physiques graves aux employés;
- se conformer aux normes d'hygiène et de sécurité du travail prescrites par la Loi.

Obligations des employés

Les employés doivent se conformer aux normes, règles, règlements et décrets relatifs à l'hygiène et à la sécurité du travail en ce qui concerne leur conduite et leurs actions.

Principales dispositions

Voici quelques-unes des principales dispositions de l'*OSHAct* :

- Il faut veiller, dans la mesure du possible, à ce que tous les employés travaillent dans des conditions propices à l'hygiène et à la sécurité.
- Les employeurs doivent tenir des dossiers exacts sur les expositions aux matières éventuellement toxiques ou aux agents physiques dangereux, et informer leurs employés des résultats de la surveillance.
- Le mécanisme d'inspection doit comporter des visites aux employés pendant les heures de travail ou des entrevues avec les employés.
- Des mécanismes doivent être mis en place pour examiner toute allégation de violation des normes, à la demande de tout employé ou représentant des employés, pour notifier des citations et pour établir les sanctions pécuniaires à imposer aux employeurs.

Communication des dangers

Le but de la norme de l'OSHA sur la communication des renseignements relatifs aux dangers est de donner aux employés l'information et la formation dont ils ont besoin au sujet des risques éventuels d'atteinte à la santé que présente l'exposition aux substances chimiques utilisées sur les lieux de travail. Cette norme précise que la formation de l'employé doit comprendre :

- une explication des exigences de la norme
- un recensement des opérations mettant en jeu des substances dangereuses sur les lieux de travail
- l'enseignement des méthodes utilisées pour déceler la présence de substances dangereuses sur les lieux de travail
- une évaluation des risques physiques et sanitaires que présentent ces produits chimiques

- des mises en garde contre les dangers relatifs aux produits chimiques s'échappant des tuyaux non étiquetés
- une description des dangers relatifs aux tâches extraordinaires
- une explication des mesures que peuvent prendre les employés pour se protéger contre les dangers, notamment une description de certaines procédures spécifiques
- une explication du système d'étiquetage
- des instructions sur l'emplacement et l'emploi des fiches techniques sur la sécurité des substances (FTSS)
- des renseignements sur l'endroit où trouver la liste des matières dangereuses utilisées, les FTSS et les autres écrits informatifs sur les matières dangereuses.

Mises en garde et symboles de danger

Les produits chimiques fabriqués aux États-Unis sont visés par la norme de l'OSHA sur la communication des renseignements relatifs aux dangers. L'étiquette apposée sur leur contenant doit mettre en garde contre les dangers éventuels que présentent ces produits. L'OSHA n'exige pas que les symboles de danger apparaissent sur l'étiquette, mais le symbole de la tête de mort surmontant deux os croisés peut servir pour les contenants de substances très toxiques et le symbole de la flamme pour les contenants de substances inflammables.

14e partie

Sources d'information

1. Ministères et services gouvernementaux canadiens ayant des responsabilités importantes en matière d'hygiène et de sécurité du travail
2. Organismes fédéraux d'hygiène et de sécurité du travail aux États-Unis

1. Ministères et services gouvernementaux canadiens ayant des responsabilités importantes en matière d'hygiène et de sécurité du travail

Centre canadien d'hygiene et de sécurité au travail

Client Services
Téléphone : 905-570-8094
Sans frais : 1-800-668-4284
Fax : 905-572-2206
E-mail : serviceclientele@cchst.ca
Internet : http://www.cchst.ca

Inquiries Service
Free answers to your OH&S questions
Téléphone : 905-572-4400
Sans frais : 1-800-263-8466
Fax : 905-572-4500
E-mail : renseignements@cchst.ca
Résponses SST Internet : http://www.cchst.ca/reponsessst/

Gouvernement fédéral

Santé et sécurité au travail
Programme du travail
Développement des ressources humaines Canada
Ottawa, ON K1A 0J2
Liste des bureaux régionaux et de districts de Santé et sécurité au travail http://info.load-otea.hrdc-drhc.gc.ca/~oshweb/contactfr.shtml

Provinciales juridictions

Alberta

Workplace Health and Safety
Alberta Human Resources and Employment
9940–106 Street
Edmonton, AB T5K 2N2
Workplace Health & Safety Call Centre
Téléphone : 1-866-415-8690
Renseignements généraux
Téléphone : (780) 427-8848
Fax : (780) 427-0999
Calgary
Téléphone : (403) 297-2222
Fax : (403) 297-7893
Internet : http:/www.gov.ab.ca/hre/whs

Colombie-Britannique

Workers' Compensation Board of British Columbia
6951 Westminser Highway
P.O. Box 5350 STN Terminal
Richmond, BC V6B 5L5
Renseignements généraux
Téléphone : (604) 273-2266
Après les heures
Téléphone : (604) 273-7711
Sans frais en C.-B. : 1-888-621-SAFE (7233)
Fax : (604) 276-3247
Internet : http://www.worksafebc.com

Manitoba

Division de la sécurité et de l'hygiène du travail
Travail Manitoba
200 - 401 York Avenue
Winnipeg, MB R3C 0P8
Renseignements généraux
Téléphone : (204) 945-3446
Sans Frais au Manitoba : 1-800-282-8069
Après les heures : (204) 945-0581
Fax : (204) 945-4556
Internet : http://www.gov.mb.ca/labour/safety/french/index.html

Nouveau-Brunswick

Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents du travail (CSSIAT) du Nouveau-Brunswick
500 cour Beaverbrook, 4ème étage
Fredericton, NB E3B 5X4
Renseignements généraux
Téléphone : (506) 453-2467
Sans frais au N.B. 1-800-442-9776
Fax (506) 453-7982
Internet : http://www.whscc.nb.ca/french/f_services/f_services.htm

Nouvelle-Écosse

Division de l'hygiène et de la sécurité du travail
Ministère de l'Environnement et du Travail de la Nouvelle-Écosse
5151 terminal road, 6th floor
PO Box 697
Halifax, NS B3J 2T8
Renseignements généraux
Téléphone : (902) 424-5400
Fax : (902) 424-3239
Sans frais en Nouvelle-Écosse : 1-800-952-2687
Internet : http://www.gov.ns.ca/enla/ohs/
E-mail : labrohs@gov.ns.ca

Ontario

Ministry of Labour
Occupational Health and Safety Branch
400, avenue University, 7ème étage
Toronto, On M7A 1T7
Renseignements généraux
Téléphone : (416) 326-7770
Sans frais en Ontario : 1-800-268-8013
Fax : (416) 326-7761
Internet : http://www.gov.on.ca/lab/ohsf.htm

Île-du-Prince-Édouard

Division hygiène et sécurité du travail
Workers' Compensation Board
14 Weymouth Street
P.O. Box 757
Charlottetown, PE C1A 7L7
Renseignements généraux
Téléphone : (902) 368-5680
*Sans frais en Î.-P-E. : 1-800-237-5049
Fax : (902) 368-5705
Internet : http://www.wcb.pe.ca

Québec

Commission de la santé et de la sécurité du travail du Québec (CSST)
C P 6056, Succursale Centre-ville
Montréal, PQ H3C 4E2
Renseignements généraux
Téléphone : (514) 906-3060
Sans frais au Québec : 1-800-667-7585
Fax (514) 906-3062
Internet : http://www.csst.qc.ca

Saskatchewan

Division hygiène et sécurité du travail
Ministère du travail de la Saskatchewan
1879 Albert Street
Regina, SK S4P 3V7
Renseignements généraux
Téléphone : (306) 787-4496
Sans frais en SK : 1-800-567-7233
Fax : (306) 787-2208
Internet : http://www.labour.gov.sk.ca/
Bureau de Saskatoon
Téléphone : (306) 933-5042
Sans frais : 1-800-667-5023
Fax : (306) 933-7339

Terre-Neuve et le Labrador

Division hygiène et sécurité du travail
Ministère du travail et de l'Environnement
Confederation Building, 4th Floor, West Block
PO Box 8700
St. John's, NF A1B 4J6
Renseignements généraux
Téléphone : (709) 729-2664
Sans frais à Terre-Neuve : 1-800-563-5471
Fax : (709) 729 6639
Internet : http://www.gov.nf.ca/labour/labour/OHS/ohs.asp

Territoires du Nord-Quest et Nunavut

Commission des accidents du travail des Territoires du Nord-Quest et de Nunavut
PO Box 8888
Yellowknife, NT X1A 2R3
Renseignements généraux
Téléphone : (867) 920-3888
Sans frais en Amérique du Nord : 1-800-661-0792
Fax : (867) 873-4596
Internet : http://www.gov.nt.ca

Yukon

Workers' Compensation, Health and Safety Board
Occupational Health and Safety Branch
401 Strickland Street
Whitehorse, YT Y1A 5N8
Renseignements généraux
Téléphone : (867) 667-5645
Fax : (867) 393-6279
Sans frais au Yukon : 1-800-661-0443
Internet : http://www.wcb.yk.ca/

2. Organismes fédéraux d'hygiène et de sécurité du travail aux États-Unis

EPA

United States Environmental Protection Agency (EPA)
Ariel Rios Buildng
1200 Pensylvania Avenue N.W
Washington, DC 20460
Téléphone : (202) 260-2090
Sans frais : 1-800-424-9346
Internet : www.epa.gov

NIOSH

National Institute for Occupational Safety and Health
200 Independence Ave., SW
Room 715H
Washington, DC 20201
Téléphone : (202) 401-6997
Internet : www.cdc.gov/NIOSH/homepage.html

Publications Dissemination
General Inquiries 1-800-35-NIOSH
Fax (513) 533-8573

Technical Information and Assistance
Assistance Branch (513) 841-4382
Toll-free in the US 1-800-35-NIOSH

OSHA

Occupational Safety & Health Administration
200 Constitution Ave., NW
Washington, DC 20210
Téléphone : (202) 693-1999
Sans frais : 1-800-321-OSHA
Internet : www.osha.gov

OSHA Training Institute
1555 Time Dr.
Des Plaines, IL 60018
Téléphone : (708) 297-4810

Bureaux régionaux de l'OSHA

Region I

Connecticut, Maine, Massachusetts, New Hampshire, Rhode Island, and Vermont US Dept. of Labor – OSHA
JFK Federal Building, Room E340
Boston, MA 02203
Téléphone : (617) 565-9860
Fax : (617) 565-9827

Region II

New Jersey, New York, and Puerto Rico USA Dept. of Labor – OSHA
201 Varick St., Rm. 670
New York, NY 10014
Téléphone : (212) 337-2378
Fax : (212) 337-2371

Region III

Delaware, District of Columbia, Maryland, Pennsylvania, Virginia and West Virginia USA Dept. of Labor – OSHA
The Curtis Centre
Suite 740 W.
170 S. Independence Mall West
Philadelphia, PA 1910G-3309
Téléphone : (215) 861-4900
Fax (215) 861-4904

Region IV

Alabama, Florida, Georgia, Kentucky, Mississippi, North Carolina, South Carolina, and Tennessee
USA Dept. of Labor – OSHA
61 Forsyth Street, SW
Atlanta, GA 30303
Téléphone : (404) 562-2300
Fax (404) 562-2295

Region V

Indiana, Illinois, Michigan, Minnesota, Ohio, and Wisconsin USA Dept. of Labor – OSHA
230 S. Dearborn St., Rm. 3244
Chicago, IL 60604
Téléphone : (312) 353-2220
Fax : (312) 353-7774

Region VI

Arkansas, Louisiana, New Mexico, Oklahoma, and Texas USA Dept. of Labor – OSHA
525 Griffin St., Rm. 602
Dallas, TX 75202
Téléphone : (214) 767-4731
Fax : (214) 767-4137

Region VII

Iowa, Kansas, Missouri, and Nebraska USA Dept. of Labor – OSHA
City Center Square
1100 Main St., Suite 800
Kansas City, MO 64105
Téléphone : (816) 426-5861
Fax : (816) 426-2750

Region VIII

Colorado, Montana, North Dakota, South Dakota, Utah, and Wyoming USA Dept. of Labor – OSHA
1999 Broadway, Suite 1690
P.O. Box 46550
Denver, CO 80201-6550
Téléphone : (303) 844-1600
Fax : (303) 844-1616

Region IX

American Samoa, Arizona, California, Guam, Hawaii, Nevada, and Trust Territory of the Pacific Islands USA Dept. of Labor – OSHA
71 Stevenson St.,
Suite 420
San Francisco, CA 94105
Téléphone : (415) 975-4310
Fax : (415) 975-4319

Region X

Alaska, Idaho, Oregon, and Washington USA Dept. of Labor – OSHA
1111 Third Ave.
Suite 715
Seattle, WA 98101-3212
Téléphone : (206) 553-5930
Fax : (206) 553-6499

État plans de l'OSHA

Alaska

Alaska Department of Labor
P.O. Box 21149
Juneau, Alaska 99801-1149
Physique location
1111 W. 8th Street, Room 304
Junčau, Alaska 99801-1149
Internet : http://www.labor.state.ak.us/lss/lss.htm

Arizona

Industrial Commission of Arizona
800 W. Washington
Phoenix, Arizona 85007-2922
Téléphone : (602) 542-4411
(602) 542-5795
Fax : (602) 542-1614
Internet : http://www.ica.state.az.us/ADOSH/oshatop.htm

California

California Department of Industrial Relations
455 Golden Gate Avenue - 10th Floor
San Francisco, California 94102
Téléphone : (415) 703-5050
Fax : (415) 703-5114
Internet : http://www.dir.ca.gov/occupational_safety.html

Connecticut

Connecticut Department of Labor
Consultation Services
Division of Occupational Safety and Health
38 Wolcott Hill Road
Wethersfield, Connecticut 06109
Téléphone : (860) 566-4550
Fax : (860) 566-6916
Internet : http://www.ctdol.state.ct.us/

Hawaii

Hawaii Department of Labor and Industrial Relations
Consultation and Training Branch
830 Punchbowl Street
Honolulu, Hawaii 96813
Téléphone : (808) 586-9100
Fax : (808) 586-9104
Internet : http://www.state.hi.us/dlir/hiosh/

Indiana

Indiana Department of Labor
Bureau of Safety, Education and Training
Division of Labor, Room W195
402 West Washington
Indianapolis, Indiana 46204-2287
Téléphone : (317) 232-2688
Fax : (317) 232-3790
Internet : http://www.state.in.us/labor/iosha/iosha.html

Iowa

Iowa Division of Labor Services
Consultation Program
1000 E. Grand Avenue
Des Moines, Iowa 50319-0209
(515) 281-7629 Consultation
(515) 281-0202 Education
(515) 281-5522 FAX
Internet : http://www.state.ia.us/iwd/labor/index.html

Kentucky

Kentucky Labor Cabinet
1047 U.S. Highway 127 South, Suite 4
Frankfort, Kentucky 40601

OSH Division of Compliance
Téléphone : (502) 564-3070 ext. 305
Fax : (502) 564-4769

OSH Division of Education and Training
Téléphone : (502) 564-3070 ext. 266
Fax : (502) 564-4769 FAX
Internet : http://www.state.ky.us/agencies/labor/kyosh.htm

Maryland

Maryland Department of Labor, Licensing and Regulation
1100 North Eutaw Street, Room 613
Baltimore, Maryland 21201-2206
Maryland Occupational Safety & Health (MOSH)
Téléphone : (410) 767-2215
Fax : (410) 333-7747
Internet : http://www.dllr.state.md.us/labor/mosh.html

Michigan

Michigan Department of Consumer and Industry Services
Bureau of Safety and Regulation
7150 Harris Drive
P.O. Box 30643
Lansing, Michigan 48909-8143
Téléphone : (517) 322-1814
Fax : (517) 322-1775
Internet : http://www.cis.state.mi.us/bsr/

Minnesota

Minnesota Department of Labor and Industry
443 Lafayette Road North
St. Paul, Minnesota 55155-4307
Téléphone : (651) 296-2342
Fax : (651) 282-5405
Internet : http://www.doli.state.mn.us/wsc.html

Nevada

Nevada Division of Industrial Relations
Occupational Safety and Health Enforcement Section (OSHES)
1301 N. Green Valley Parkway - Suite 200
Henderson, Nevada 89014-6197

Las Vegas
Téléphone : (702) 486-9168
Fax : (702) 990-0358

Carson City
Téléphone : (775) 687-5240
Fax : (775) 687-6150
Internet : http://www.state.nv.us/

New Jersey

New Jersey Department of Labor
Division of Public Safety and Occupational Safety and Health
225 E. State Street
8th Floor West
P.O. Box 953
Trenton, New Jersey 08625-0953
Téléphone : (609) 292-3923
Fax : (609) 292-4409

Consultation Web Page:
http://www.state.nj.us/labor/wps/psosh/onsite/onsite.htm

New Jersey State OSH Plan Web Page:
http://www.state.nj.us/labor/wps/psosh/peosh.htm

New Mexico

New Mexico Environment Department
Occupational Health and Safety Bureau
525 Camino de Los Marquez, Suite 3
PO Box 26110
Santa Fe, New Mexico 87502
Téléphone : (505) 827-4230
Fax : (505) 827-4422
Internet : http://www.nmenv.state.nm.us/

New York

New York Department of Labor
W. Averell Harriman State Office Building–12
Room 500
Albany, New York 12240
New York On-Site Consultation Program
State Office Campus Building 12, Room 168
Albany, New York 12240
Téléphone : (518) 457-2238
Fax : (518) 457-3454
http://www.labor.state.ny.us/html/safety/saf_hlth.htm

North Carolina:

North Carolina Department of Labor (NCDOL)
4 West Edenton Street
Raleigh, North Carolina 27601-1092
Bureau of Consultative Services
Téléphone : (919) 807-2899
Fax : (919) 807-2902
Internet : http://www.dol.state.nc.us/osha/osh.htm

Oregon

Oregon Occupational Safety and Health Division
Department of Consumer & Business Services
350 Winter Street, NE, Room 430
Salem, Oregon 97310
Téléphone : (503) 378-3272
Sans frais en Oregon(800) 922-2689
Internet : http://www.orosha.org/

Puerto Rico

Puerto Rico Department of Labor and Human Resources
Occupational Safety and Health Office
Department of Labor and Human Resources, 20th Floor
505 Muñoz Rivera Avenue
Hato Rey, Puerto Rico 00918
Téléphone : (787) 756-1100, 1106
Fax : (787) 767-6051
Internet : http://dtrh.prstar.net/osho%20english.htm

South Carolina

South Carolina Department of Labor,
Office of OSHA Compliance
Licensing and Regulation
3600 Forest Drive
PO Box 11329
Columbia, South Carolina 29204
Téléphone : (803) 734-9644
Fax : (803) 734-9772 FAX
Internet : http://www.llr.state.sc.us/osha.asp

Tennesse

Tennessee Department of Labor and Workforce Development
OSHA Consultative Services
Tennessee Department of Labor and Workforce Development
710 James Robertson Parkway, 3rd Floor
Nashville, Tennessee 37243-0659
Téléphone : (615) 741-7036
Fax : (615) 532-2997
Internet : http://www.state.tn.us/labor-wfd

Utah

Utah Labor Commission
Consultation Services
160 East 300 South
Salt Lake City, Utah 84114-6650
Téléphone : (801) 530-6901
Fax : (801) 530-6992
Internet : http://www.labor.state.ut.us/Utah_Occupational_Safety___Hea/utah_occupational_safety___hea.html?

Vermont

Vermont Department of Labor and Industry
Division of Occupational Safety & Health
National Life Building, Drawer 20
National Life Drive
Montpelier, Vermont 05602-3401
Téléphone : (802) 828-2765
Fax : (802) 828-2748
Internet : http://www.state.vt.us/labind/vosha.htm

Virgin Islands

Virgin Islands Department of Labor
Division of Occupational Safety and Health
3021 Golden Rock
Christiansted St. Croix, Virgin Island 00840
Téléphone : (340) 772-1315
Fax : (340) 772-4323

Washington

Washington Department of Labor and Industries
PO Box 44001
Olympia. Washington 98504-4001
Téléphone : (360) 902-4200
Fax : (360) 902-4202
Internet : http://www.lni.wa.gov/wisha/

Wyoming

Wyoming Department of Employment
Workers' Safety and Compensation Division
Herschler Building. 2nd Floor East 122 West 25th Street
Cheyenne. Wyoming 82002
(307) 777-7786
(307) 777-3646 FAX
http://wydoe.state.wy.us/doe.asp?ID=7

Notes

Notes

électronique

Autres produits offerts par le CCHST

Tous les produits sur CD-ROM peuvent être essayés GRATUITEMENT pendant 30 jours

Une collection d'information sur les produits chimiques comprenant :

MSDS* et **FTSS*** *(160.000 fiche techniques santé sécurité)*
CHEMpendium™*
RTECS®*
IPCS INCHEM*
IPCS INTOX

Références à des livres, revues, articles et rapports sur l'HST

OSHLINE avec NIOSHTIC®*
HSELINE*
OSH CanData
OSH Interdata
TOXLINE*

Information sur la réglementation

Législation enviroSST canadienne* Texte complet, graphiques compris, des lois et règlements de tous les paliers de gouvernement sur l'hygiène, la sécurité et l'environnement. Offert en version nationale ou régionale – National, Ontario, Est canadien ou Ouest canadien.

Législation enviroSST canadienne PLUS Standards* Collection nationale de la législation canadienne en matière d'HST, accompagnée du texte complet des normes qui y sont mentionnées.

DRHC Direction générale du travail* Collection de publications et bases de données du gouvernement fédéral.

aussi offerts au service Web

Autres titres publiés dans cette série

Santé sécurité de l'entretien des terrains Guide format poche à l'intention des entrepreneurs jardiniers ou paysagistes et des travailleurs de pépinière.

Santé sécurité du travail au froid Guide format poche renseignant les gens qui travaillent à l'extérieur sur des aspects de leur santé et de leur sécurité.

Santé sécurité de l'ergonomie au bureau Aide les travailleurs de bureau à reconnaître les risques ergonomiques et à prendre des mesures correctives.

Santé sécurité des travailleurs scolaires Guide format poche à l'intention des enseignants, des concierges, des administrateurs et des agents de conseils scolaires.

Santé sécurité des services alimentaires Guide format poche sur tous les aspects de la sécurité touchant les industries de la préparation des aliments et de la restauration.

Santé sécurité des travailleurs d'entrepôt Guide format poche pour les gens qui travaillent dans les entrepôts, salles de stocks ou magasins et dans l'industrie du transport.

Santé sécurité sur la qualité d'air des locaux Guide format poche sur la question de l'air ambiant; explique tout ce que les occupants d'un local doivent savoir pour assurer leur confort et protéger leur santé.

Prévention de la violence en milieu de travail Guide format poche; ressource essentielle pour savoir se prémunir contre la violence en milieu de travail.

Santé sécurité du soudage Guide format poche pour aider les travailleurs à reconnaître les risques de maladie et de blessure occasionnés par les travaux de soudage et à savoir comment se protéger.

Guide de référence pour les comités santé sécurité Guide pratique pour la formation efficace et le fonctionnement des comités santé sécurité.

Contrôle du bruit dans l'industrie : Guide de base Aide les employeurs et les travailleurs à reconnaître les problèmes de bruit, à prendre des mesures pour limiter l'exposition au bruit et à mettre au point des programmes de conservation de l'ouïe.

Pour vous renseigner sur ces titres :

905 570-8094 ou **1-800-668-4284**

Fax : 905-572-2206 Courriel : serviceclientele@cchst.ca

Site web : http://www.cchst.ca

centre national d'hygiène et de sécurité du travail au Canada. Nous donnons en toute impartialité de l'information, des conseils et de la formation sur la prévention des maladies et des lésions professionnelles.

1-800-263-8466
905-572-4400
renseignements@cchst.ca

www.cchst.ca/reponsessst

Pour vous renseigner sur les produits et services du CCHST :

905-570-8094 ou **1-800-668-4284**
Fax : (905) 572-2206 Courriel : serviceclientele@cchst.ca
Site web: http://www.cchst.ca/

CCHST

Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail
135 rue Hunter est, Hamilton Ontario Canada L8N 1M5